

REPUBLIQUE DU BENIN

MARCHE N° _____ /MEF/MESRS/DNCMP/UAC/C2EA/SPM du _____

M
A
R
C
H
E
S
P
U
B
L
I
C
S

STRUCTURE		CENTRE D'EXCELLENCE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT				
OBJET DE L'ACCORD CADRE :						
ABONNEMENT SUR LE SITE ELSEVIER RELATIF A L'ACCES EN LIGNE DES REVUES ET ARTICLES PAR TOUS LES ENSEIGNANTS DE L'UAC SUR TROIS ANS 2023, 2024 ET 2025 PAR ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE						
TITULAIRE:		ELSEVIER. Siège Social ELSEVIER B.V. : Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam Pays-Bas, TEL : + 31 -20-485-3767, Mail : z.guerinik@elsevier.com				
RISERVE A L'AUTORITE CONTRACTANTE		RISERVE A LA DNCMP				
DATE AVIS DRP :		DATE D'APPROBATION				
DATE D'OUVERTURE :		DATE DE NOTIFICATION :				
DATE D'ATTRIBUTION :		REFERENCE SIGMAP : S_C2EA_71319				
DELAI D'EXECUTION : 03 ans						
FINANCEMENT :		Intérieur :	0 FCFA	0%		
		Emprunt :	89 986 952 FCFA HT	100%		
		Autonome :	0 FCFA	0%		
		Don :	0 FCFA	0%		
NUMERO DE SIGFIP DU MARCHE (FACULTATIF) :						
TYPE DE MARCHE		FOURNITURE :	<input type="checkbox"/>			
		TRAVAUX :	<input type="checkbox"/>			
		PRESTATIONS DE SERVICES :	<input type="checkbox"/>			
		PRESTATIONS INTELLECTUELLES :	<input type="checkbox"/>			
MODE DE PASSATION		DAO :	<input type="checkbox"/>			
		GRE A GRE :	<input type="checkbox"/>			
		AMI :	<input type="checkbox"/>			
		DRP :	<input type="checkbox"/>			
AUTORISATION DE PROGRAMME						
CREDITS DE PAIEMENT	IMPUTATIONS	MONTANT TRESOR	MONTANT DON	MONTANT EMPRUNT	MONTANT AUTONOME	AUTHENTIFICATION
2023	6265586100	-	-	28 544 420	-	
2024	6265586100	-	-	29 972 012	-	
2025	6265586100	-	-	31 470 520	-	
Valeur totale estimée des bons de commande : 89 986 952 FCFA HT						

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande

ENTRE

Le Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), agissant au nom et pour le compte de l'Université d'Abomey-Calavi, Tél : (229) 96 63 81 24 / 97 19 65 93 01 BP : 526 INE/UAC COTONOU, Email : c2ea.ine@gmail.com désigné ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représentée aux présentes par le **Professeur Daouda MAMA**, Coordonnateur du Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), d'une part,

ET

La Société ELSEVIER, Siège Social ELSEVIER B.V. : Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam Pays-Bas, TEL : + 31 -20-485-3767, Email : z.guerinik@elsevier.com enregistrée au Pays-Bas sous le numéro 33156677, VAT NL 005033019B01, désignée ci-après, selon les cas, par les termes « le prestataire », représentée aux présentes par Thong-Li Lim, le Responsable, d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture du service d'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande, par le prestataire de services conformément aux termes et conditions du présent contrat.

Il a été passé par la procédure d'entente directe et par la technique d'accord-cadre prévue aux articles 40 et 41 de la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Article 2- Pièces contractuelles du marché par ordre de préséance

Les pièces contractuelles qui constituent le présent marché prévalent les unes sur les autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles :

1. le présent accord-cadre ;
2. l'acte d'engagement ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;



4. la lettre de notification d'attribution du marché adressée au titulaire par l'Autorité contractante ;
5. la pro-forma ;
6. le Programme d'activités ou la description technique des services ;
7. l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
8. le procès-verbal d'autorisation d'entente directe de la DNCMP ;
9. le procès-verbal d'examen juridique du projet d'accord-cadre par la CCMP ;
10. la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
11. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
12. Les Conditions d'utilisation des services de ELSEVIER
13. le Relevé d'Identité Bancaire ;
14. les pièces administratives à jour ;
15. le formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs ;
16. les bons de commande ;
17. la garantie de bonne exécution ;
18. l'ordre de service des prestations

Article 3- : Contenu des prestations

Le prestataire devra assurer, l'accès en ligne aux produits et services souscrits à travers la liste des ouvrages, revues et articles des domaines retenus de la plateforme ELSEVIER au profit de tous les enseignants de l'UAC sur trois ans, pour la période de 2023 à 2025. Les domaines retenus sont au nombre de six (06). Il s'agit de :

1. Agricultural and Biological Sciences ;
2. Chemical Engineering ;
3. Computer Science ;
4. Earth and Planetary Sciences ;
5. Engineering ;
6. Environmental Sciences ;

Article 4- Montant du marché et modalités de sa détermination

La valeur totale prévisionnelle net d'impôt de l'accord- cadre est cent quarante-cinq mille

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande

neuf cent vingt-quatre (145,924.00) dollars US, soit un montant équivalent net d'impôt de 89 986 952 francs CFA hors taxes, soit en toutes taxes comprises cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-six dollars US (175 838,42), soit l'équivalent de cent huit millions quatre cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix-sept (108 434 277) francs CFA sur toute la période de l'accord-cadre.

Il est rappelé qu'Elsevier et l'Autorité contractante reconnaissent que le Prix payable au titre du Contrat n'est pas une forme de « royalties » et que par conséquent aucune retenue à la source ne doit être appliquée au Prix. Le Prix s'entend hors taxes sur les ventes, sur l'utilisation, sur la valeur ajoutée, toute retenue à la source ou autre droit, et l'Abonné sera seul tenu du paiement de telles taxes dues en plus du Prix.

De ce fait, l'Autorité contractante paiera à Elsevier cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145,924.00) dollars US, soit quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-deux (89 986 952) FCFA hors taxes sur toute la période. Le présent marché est un marché à prix forfaitaire. Le paiement se fera en devise en dollars USA.

Les montants des bons de commande annuels à émettre sont contenus dans le tableau ci-dessous.

Les prix annuels des prestations sont fermes et non révisables. Ils se présentent comme suit dans le tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Période	Montant annuel (S USD)	Montant annuel (FCFA HT)	Montant annuel TTC*(\$ USD)
1.	Première année 2023	46, 288.00	28,544,420.00	55,777.04
2.	Deuxième année 2024	48, 603.00	29,972,012.00	58,566.615
3.	Troisième année 2025	51, 033.00	31,470,520.00	61,494.765
Total		145,924.00	89,986,952.00	175, 838.42

* Le prix TTC comprend les différents impôts et taxes (20,5%) applicables en vertu des lois du République du Bénin.

Article 5- : Obligations du prestataire

Le prestataire devra assurer, l'accès en ligne par tous les enseignants de l'UAC aux produits et services souscrits selon la liste des ouvrages, revues et articles retenus de la plateforme ELSEVIER sur trois ans, pour la période du xx/xx/2023 au 30/06/2025. En effet, ELSEVIER doit assurer convenablement l'accès aux Produits Souscrits par le C2EA, et veillera à la disponibilité et à la qualité des services et produits souscrits. ELSEVIER détient le droit de retrait de tel ou tel produits et services souscrit en cas de force majeure. Il a l'obligation de produire des rapports périodiques d'utilisation des données par l'abonné.

Article 6- Extension des prestations

En cas d'une extension des prestations, un avenant à ce contrat d'accord-cadre sera établi et signé par les deux parties conformément aux dispositions du code des marchés publics.

Article 7- Responsabilités de l'autorité contractante

L'administration s'engage à :

- communiquer au prestataire toutes informations utiles dans le cadre de l'accomplissement de la présente mission ;
- veiller à l'exécution sans faille des prestations convenues ;
- assurer l'authentification de l'accès aux produits et services souscrits conformément aux prescriptions spécifiques du prestataire,
- assurer la protection de l'accès au site contre les utilisations et les accès non autorisés ;
- mettre en place des mesures pour assurer la sécurité des informations ;
- payer le prestataire après chaque émission de bon de commande annuel adressé par l'autorité contractante au titulaire du contrat en tenant compte du montant annuel de sa facture pro-forma.

Article 8- : Responsabilité du prestataire

Le prestataire de service prendra les mesures pour éviter tout manquement aux engagements contractuels sur les performances prévus au contrat et les dommages créés à l'administration et aux usagers. Le prestataire sera tenu responsable si ces manquements et ces dommages surviennent de son fait. Nonobstant ce qui précède, et dans les limites autorisées par les lois



applicables, le prestataire de service ou ses concédants ne seront en aucun cas responsables pour un quelconque dommage incident, spécial, indirect ou exemplaire, y compris, sans limitation aucune, les pertes de données, les interruptions de l'activité, ou les pertes de bénéfices, résultant de ou en rapport avec le présent Contrat., de même que la responsabilité du prestataire de service et ses fournisseurs à l'égard de l'Abonné ne pourra pas dépasser une somme égale au Prix acquitté par l'administration au titre des présentes au cours des douze (12) mois précédant immédiatement la date de réclamation, même dans le cas où le prestataire de service ou un quelconque de ses concédants aurait été avisé de l'éventualité d'une telle responsabilité ou de tels dommages.

Article 9- Monnaie, mode et modalité de paiement

Les règlements au profit du prestataire de service au titre du présent marché se feront en dollars USD par crédit du compte N° (BIC): INGBNL2A , ABA# , IBAN: NL48INGB0020158181, (ouvert au nom de ELSEVIER à ING Bank N.V.-Account# 20158181, , Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, Pays-Bas **au début de chaque année de l'abonnement annuel, sur la base des pro-forma et de la mise à disposition effective du service par le prestataire.** A cet effet le prestataire présentera sa facture avec la mention client « C2EA/TNE et son montant net d'impôt à lui payer.

Pour chaque règlement annuel, la facture normalisée, détaillée, certifiée et liquidée sera adressée, en trois (03) exemplaires par le titulaire du marché à l'autorité contractante (attention Coordonnateur). Elle doit être accompagnée :

- de la copie du présent accord-cadre ;
- de la copie du bon de commande annuel enregistré au domaine ;
- de l'attestation de l'ouverture des services signée par le coordonnateur du C2EA ;
- du relevé d'identité bancaire ;
- des pièces administratives à jour ;
- de toute autre pièce supplémentaire éventuelle.

Article 10- Contrôle des prestations

L'administration exercera un contrôle périodique sur les prestations.



Le prestataire de service est tenu de faciliter à l'administration l'exercice de ce contrôle qui ne pourra en aucun cas avoir pour effet d'atténuer sa responsabilité.

Article 11- Délai et modalités d'exécution de l'accord-cadre

Le délai d'exécution du présent accord-cadre est de trois (03) ans au maximum à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Un bon de commande est établi chaque début d'année de consommation du service et suivant le montant retenu.

L'établissement du bon de commande pour l'année suivante est subordonné aux conclusions du rapport d'évaluation de la prestation et à la production des statistiques de consommation des services par les bénéficiaires.

Les frais liés aux services déjà consommés au titre de l'année 2022 (« Dette de 2022 ») par l'Autorité Contractante seront alloués pendant la période d'effet de l'accord-cadre soit de l'année 2023 au 30 Juin 2025. Cette dette de 2022 sera payée au profit du prestataire selon les montants des bons de commandes annuels sur les trois ans de l'accord-cadre. Si le présent contrat prend fin avant que les frais de services consommés au titre de l'année 2022 n'aient été intégralement payés ; Elsevier facturera l'Autorité Contractante, dans les 5 jours suivant la date de résiliation, les montants restants impayés liés à la Dette de 2022 et ce conformément aux conditions de paiement stipulées dans l'accord-cadre.

Aucun bon de commande ne saurait être délivré en régularisation en violation des dispositions de l'article 8 de Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

En tout état de cause, la durée d'exécution d'un bon de commande ne saurait excéder le 31 décembre de l'année retenue pour sa conclusion conformément au dernier alinéa de l'article 58 du décret 2014-571 du 07 octobre 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique (RGCP). Les bons de commande ne sont pas renouvelables au-delà du délai d'exécution du projet fixé au 30 juin 2025.

Le présent accord-cadre n'est pas renouvelable. Seuls les bons de commandes peuvent être reconduits dans les conditions définies au présent contrat.

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande

Article 12- Conditions de constatation de service fait

Les services fournis à l'issue de l'exécution du présent accord-cadre sont constatés sur la base d'une attestation de service fait signée par le coordonnateur du C2EA.

Article 13- Pénalités

En cas de retard dans la prestation des services, le titulaire sera passible d'une pénalité par jour de retard fixée à *1/2000 IÈME* du montant du marché. Le cumul des pénalités de retard ne saurait excéder *6% du montant du bon de commande annuel*.

Article 14- Délai de règlement

L'Autorité contractante est tenue de procéder au paiement des sommes dues dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours à compter du droit à paiement.

Le défaut de règlement dans ce délai fait courir des intérêts moratoires dus à compter du jour qui suit l'expiration d'une mise en demeure de huit (8) jours jusqu'au jour du règlement.

Les modalités de détermination du montant des intérêts moratoires sont spécifiées à l'article 110 de la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Article 15- Résiliation de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article 107 de la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin. La résiliation de l'accord cadre emporte résiliation du bon de commande en cours d'exécution.

Article 17- Règlement des litiges

Le règlement des litiges se fera dans les conditions prévues aux articles 119 et 120 du Code des Marchés Publics en République du Bénin. L'arbitrage n'est pas retenu par les parties.

Article 16- Soumission aux règlements

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux clauses du présent accord cadre, il sera fait application des clauses du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de services courants et au Code des Marchés Publics en République du Bénin.

Article 17- Approbation de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre ne sera exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu aux articles 22 et 85 de la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.

Article 18- Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du Marché est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- a) l'approbation des autorités compétentes ;
- b) son immatriculation et son authentification par l'organe de contrôle compétent ;
- c) sa notification ;
- d) son enregistrement au service des impôts ;

Le présent marché entre en vigueur à compter de la **date mentionnée dans l'ordre de service de démarrage.**

Lu et accepté par :

Le Responsable ELSEVIER
Amsterdam, le 16 novembre 2023

~~Thong-Li Lim~~ ~~B.V.~~
~~Radaryweg 29~~
~~1043 NX Amsterdam~~
~~The Netherlands~~

L'Agent Comptable de l'UAC
Abomey-Calavi, le.....
Visé par :



Oscar C. KEKERE GUE

Présenté par :

Le Coordonnateur du projet C2EA
Abomey-Calavi, le.....



Professeur Daouda MAMA

Visé
par :

La Cheffe de la Cellule de Contrôle des
Marchés Publics de l'UAC
Abomey-Calavi, le.....



Marietta K. AKOWE SARE



Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement
Cotonou, le... 4.2. DEC 2023

Visé par :

Hugues-Oscar LOKOSSOU

Vu et approuvé par :

Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi
Abomey-Calavi, le.....

Professeur Félicien AVLESSI

L'ACTE D'ENGAGEMENT

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



Acte d'Engagement

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le

ENTRE

Le Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), agissant au nom et pour le compte de l'Université d'Abomey-Calavi, Tél : (229) 96 63 81 24 / 97 19 65 93 01 BP : 526 INE/UAC COTONOU, Email : c2ea.ine@gmail.com désigné ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représentée aux présentes par le **Professeur Daouda MAMA**, Coordonnateur du Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), d'une part,

ET

La Société ELSEVIER, Siège Social ELSEVIER B.V. : Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam Pays-Bas, TEL : + 31 -20-485-3767, Email : z.guerinik@elsevier.com enregistrée au Pays-Bas sous le numéro 33156677 BTW NL 005033019B01, désignée ci-après, selon les cas, par les termes « le prestataire », représentée aux présentes par **Monsieur Thong-Li Lim VP, Account Support and Tender Management** , , Responsable, d'autre part.

ATTENDU QUE l'Autorité contractante a conclu un marché par entente directe suivant la technique de l'accord-cadre, pour « *l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande* » et a accepté l'offre du titulaire pour l'accomplissement desdites prestations, pour un montant de *cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145 924) dollars US soit quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois (89 986 952) francs CFA Hors Taxe* (ci-après dénommé le « montant du Marché ») et dans le délai maximal de *trois (03) ans*.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - b) la lettre de notification d'attribution du marché adressée au titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) la pro-forma ;
 - d) le Programme d'activités ou la description technique des services ;



- c) l'engagement du soumissionnaire relatif au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
- f) le procès-verbal d'autorisation d'entente directe de la DNCMP ;
- g) le procès-verbal d'examen juridique du projet d'accord-cadre par la CCMP ;
- h) les bons de commande ;
- i) la déclaration de l'Autorité contractante relative au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique ;
- j) le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
- k) les conditions d'utilisations des services de ELSEVIER
- l) le Relevé d'Identité Bancaire ;
- m) les pièces administratives à jour ;
- n) le formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs ;

3. Le présent Acte d'Engagement prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de réaliser les Services, et de remédier aux défauts de ces Services conformément à tous égards aux dispositions du Marché.

5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Services, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document conformément aux lois en vigueur au Bénin, les jours et année mentionnés ci-dessous.

Lu et accepté par :

Le Responsable ELSEVIER
Amsterdam, le 16 novembre 2023

Thong-Li Lim

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands

Présenté par :

Le Coordonnateur du projet C2EA
Abomey-Calavi, le.....

Professeur Daouda MAMA

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande

LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIFS PARTICULIERES

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



Cahier des Clauses administratives particulières CCAP

Numéro de la Clause CCAG	Modifications et compléments apportés aux Clauses administratives générales
1.1(G)	<p>Titulaire : ELSEVIER, Siège Social ELSEVIER B.V. : Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam Pays-Bas, TEL : + 31 -20-485-3767, Mail : z.guerinik@elsevier.com /</p>
1.1(L)	<p>Autorité Contractante : Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)</p>
1.4	<p>Les adresses sont les suivantes :</p> <p style="text-align: center;">Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)</p> <p>A l'attention de: Professeur Daouda MAMA, Coordonnateur du C2EA</p> <p><u>Adresse</u> : 01 BP : 526 INE/UAC COTONOU</p> <p><u>Courriel</u>: c2ea.ine@gmail.com</p> <p><u>Téléphone</u>: +229 96 63 81 24</p> <p>Société ELSEVIER</p> <p>A l'attention de: Monsieur Thong- Li Lim VP Account Support and Tender Management<u>Adresse</u> : Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam Pays-Bas</p> <p><u>Courriel</u>: z.guerinik@elsevier.com/EMEA@elsevier.com <u>Téléphone</u>: +31 -20-485-3767</p>
1.6	<p>Les Représentants habilités sont:</p> <p>Pour l'Autorité contractante : Professeur Daouda MAMA, Coordonnateur du C2EA,</p> <p>Pour le Titulaire : Monsieur Thong-Li Lim</p>



	VP Account Support and Tender Management
1.8 (a)	Le présent marché bénéficie du régime d'exonération conformément aux textes en vigueur en République du Bénin accordés aux marchés financés sur ressources extérieures.
2.1	La date d'entrée en vigueur du marché sera celle indiquée dans l'ordre de service de démarrer la prestation.
2.2.2	La date du commencement des services sera celle indiquée dans l'ordre de service de démarrer la prestation.
2.3	La date d'achèvement prévue de l'accord-cadre sera de trois (03) ans.
3.8.1	<p><u>Au titre d'une année</u>, la pénalité journalière pour retard dans la livraison des services est fixée à 1/2000^{ème} du montant du bon de commande, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exercice 2023</u> : 23,144 dollars/jr soit 13 886,4 F CFA par jour ; - <u>Exercice 2024</u> : 24,302 dollars/jr soit 14 581,2 F CFA par jour ; - <u>Exercice 2025</u> : 25,517 dollars/jr soit 15 310,2 F CFA par jour. <p>Le montant maximum des pénalités de retard sera la pénalité journalière multipliée par le nombre de jours de retard que l'autorité contractante peut accorder au titulaire du marché. Ce délai ne peut excéder cent-vingt (120) jours.</p> <p>Le montant maximum des pénalités de retard sera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exercice 2023</u> : 2777,28 dollars soit 1 666 368 F CFA soit six (6) % du montant du contrat ; - <u>Exercice 2024</u> : 2916,24 dollars soit 1 749 744 F CFA soit six (6) % du montant du contrat ; - <u>Exercice 2025</u> : 3062,04 dollars soit 1 837 224 F CFA soit six (6) % du montant du contrat. <p><u>Les pénalités pourront être déduites du prix du Marché.</u></p>

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande
tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande

	En cas de retard dans la prestation des services, le titulaire sera passible de pénalité, après une mise en demeure préalable de huit (08) jours calendaires
3.8.3	<i>Sans objet</i>
3.9	<p>Le montant de la <u>garantie de bonne exécution</u> sera de cinq pour cent (5%) du montant du bon de commande de l'année, soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exercice 2023</u> : 2314.40 USD ; soit 1 427 221 FCFA - <u>Exercice 2024</u> : 2430.15 USD ; soit 1 498 600 FCFA - <u>Exercice 2025</u> : 2551.65 USD ; soit 1 573 526 FCFA
5.2	<i>Sans objet</i>
6.2	<p>La valeur totale prévisionnelle net d'impôt de l'accord- cadre est cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145 924) dollars US, soit un montant équivalent net d'impôt de 89 986 952 francs CFA hors taxes, soit en toutes taxes comprises cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept virgule soixante-six dollars US (175 838,42), soit l'équivalent de cent huit millions quatre cent trente-quatre mille deux cent soixante-dix-sept (108 434 277) francs CFA.</p> <p>Le montant net d'impôt à payer au prestataire sur la période de l'accord-cadre est détaillé comme suit :</p> <p><u>Période/.....2023 au 31/12/2023</u> : 46,288.00 SUSD, soit vingt-huit millions cinq cent quarante-quatre mille quatre cent vingt (28 544 420) francs CFA hors taxes ;</p> <p><u>Période 01/01/2024 au 31/12/2024</u>: 48,603.00 \$USD, soit vingt-neuf millions neuf cent soixante-douze mille douze (29 972 012) francs CFA hors taxes ;</p> <p><u>Période 01/01/2025 au 30/06/2025</u>: 51,033.00 SUSD, soit trente et un millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent vingt (31 470 520) francs CFA hors taxes.</p> <p>Les paiements se feront en devises dollars USD.</p>



6.4	<p>Les règlements au profit du prestataire de service au titre du présent marché se feront en dollars us par crédit du compte</p> <p>(BIC): INGBNL2A , ABA# , IBAN: NL48INGB0020158181, (ouvert au nom de ELSEVIER à ING Bank N.V.-Account# 20158181. , Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands</p> <p>Les paiements seront effectués sur la base du calendrier ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paiements annuels, après vérification que les services ont été mis de manière satisfaisante à la disposition de l'autorité contractante, en accord avec les termes du contrat comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Emission de l'ordre de service de démarrage par le C2EA ; ➤ L'ouverture de la plateforme ELSEVIER ; ➤ La mise à disposition de l'autorité contractante des différents codes d'accès à la plateforme par le prestataire <p>Un montant annuel du Marché sera versé chaque début d'année à partir de la date du commencement des Services, selon les montants respectifs de chaque année.</p> <p>Si la réception de la facture n'est pas accordée ou n'est pas refusée par écrit par l'autorité contractante dans le délai d'un mois à compter de la date buttoir, ou la date de réception de la facture correspondante, le paiement du montant annuel sera effectué à cette date.</p>
6.5	<p>Les paiements seront effectués dans un délai de <i>soixante (60) jours</i> après la réception de la facture et des documents requis, et dans un délai de <i>soixante (60) jours</i> dans le cas du dernier paiement.</p> <p><u>Le dépassement du délai de paiement fait courir, après une mise en demeure infructueuse de huit (08) jours</u> calendaires au profit du titulaire du marché, des intérêts moratoires. Le taux des intérêts moratoires applicable sera le taux légal annuellement fixé par la BCEAO.</p>
6.6 (b)	Les prix sont fermes et en hors taxes
7.1	Les principes et modalités de l'inspection des Services par l'Autorité contractante sont :



	-Vérification de l'accès effectif aux produits et services souscrits à travers la liste des ouvrages, de revues et articles de la plateforme ELSEVIER.
8.2(b) (i)	Tout litige lié à l'exécution du présent marché fera d'abord l'objet d'un règlement amiable entre les parties. En cas d'échec du règlement amiable, le litige sera soumis au tribunal compétent.

LA LETTRE DE NOTIFICATION

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord cadre à bons de commande





UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU

CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Abomey-Calavi, le 05/07/2023

N° 125 -2023/UAC/C2EA/SPM

A

Monsieur le Directeur Général de
ELSEVIER

TÉL : +31 -20-485-3767

AMSTERDAM (PAYS-BAS)

Objet : Notification d'attribution

Référence : PV N° 44-28/DNCMP/DSIAS/SCPo/2022 du 23 décembre 2022

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande de la Coordination du projet et après avoir satisfait aux conditions prévues par le code des marchés publics, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics a donné son autorisation à travers son procès-verbal cité en référence, pour conclure avec votre société ELSEVIER un marché de service en procédure d'entente directe.

Ledit marché est relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC au profit du Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) sur une période de trois ans allant de 2023 à 2025, pour un montant total ferme de cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145 924) dollars US soit quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois (89 986 953) FCFA hors taxes.

Je vous invite à vous rapprocher de la coordination du projet pour les formalités de signature du marché.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.



Le Coordonnateur,
Professeur Daouda MAMA

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande.

A

LA PROFROMA

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023-2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



Regional Account Support Department
P.O. Box 211
1000 AE, Amsterdam
The Netherlands
Telephone: +31-20-485-3767
E-mail: invoicing_EMEA@elsevier.com



Proforma Invoice

Bill To	Université d'Abomey-Calavi Joel Tossa Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526 Cotonou Benin	Invoice No	P27599
		Invoice Date	01-Jan-24
		Due Date	31-Dec-24
		Terms	per the contract

TAX/VAT Reg. No	
Purchase Order No	C2EA/INE

Subject collections for period from xx/xx/2023 to 30/06/2025	USD	48,603.00
Agricultural and Biological Sciences		
Chemical Engineering		
Computer Science		
Earth and Planetary Sciences		
Engineering		
Environmental Science		

Ship To	Université d'Abomey-Calavi Dacuda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pou Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526, Cotonou Benin	Total	USD	48,603.00
		Tax	USD	0.00
		Amount Due	USD	48,603.00

SIS ID	ECR-247419	Account Number	
---------------	------------	-----------------------	--

Elsevier B.V., Keizersweg 29, 1043 NX Amsterdam, The Netherlands HR, Amsterdam 1118XK92

PAYMENT OPTIONS

Important Please make sure that you reference invoice number P27599 on your payment option to ensure timely remittance.

1. Wire Transfers To ING Bank N.V., Bijlmerplein 885, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands, Swift-Address (BIC): INGBNL2A, IBAN: NL48INGB0029158151

2. Credit Card Make a secure credit card payment here <https://invoice-pay.elsevier.com/> using customer (SIS ID) number and invoice number, or contact customer support.

*This is not a Tax Invoice

Part of RELX

Regional Account Support Department
P.O. Box 211
1000 AE, Amsterdam
The Netherlands
Telephone: +31-20-485-3767
E-mail: invoicing_EMEA@elsevier.com



Proforma Invoice

Bill To	Université d'Abomey-Calavi Joel Tossa Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526 Cotonou Benin	Invoice No	P27600
		Invoice Date	03-Nov-23
		Due Date	31-Dec-23
		Terms	per the contract

TAX/VAT Reg. No	
Purchase Order No	C2EA/INE

Subject collections for period from xx/xx/2023 to 30/06/2025	USD	46,288.00
Agricultural and Biological Sciences		
Chemical Engineering		
Computer Science		
Earth and Planetary Sciences		
Engineering		
Environmental Science		

Ship To	Université d'Abomey-Calavi Dacouda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526 Cotonou Benin	Total	USD	46,288.00
		Tax	USD	0.00
		Amount Due	USD	46,288.00

SIS ID	ECR-247419	Account Number	ECR-247419
---------------	------------	-----------------------	------------

Elsevier B.V., Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam, The Netherlands (NL) Amsterdam 1015 MW

PAYMENT OPTIONS

Important Please make sure that you reference invoice number P27600 on your payment option to ensure timely turnaround.

1. Wire Transfers To ING Bank N.V., Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands. Swift-Address (BIC): INGBNL2A, IBAN: NL48INGB0020158181

2. Credit Card Make a secure credit card payment here <https://invoices-pay.elsevier.com/> using customer (SIS ID) number and invoice number, or contact customer support.

*This is not a Tax Invoice

Part of RELX

[Handwritten mark]



Proforma Invoice

Bill To	Université d'Abomey-Calavi Joel Tossa Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526 Cotonou Benin	Invoice No	P27601
		Invoice Date	01-Jan-25
		Due Date	30-Jun-25
		Terms	per the contract

TAX/VAT Reg. No	
Purchase Order No	C2EA/INE

Subject collections for period from xx/xx/2023 to 30/06/2025	USD	51,033.00
Agricultural and Biological Sciences		
Chemical Engineering		
Computer Science		
Earth and Planetary Sciences		
Engineering		
Environmental Science		

Ship To	Université d'Abomey-Calavi Daouda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pou Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526, Cotonou Benin	Total	USD	51,033.00
		Tax	USD	0.00
		Amount Due	USD	51,033.00
SIS ID	ECR-247419	Account Number		

Elsevier B.V., Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam, The Netherlands HR Amsterdam 31189942.

PAYMENT OPTIONS

Important Please make sure that you reference invoice number P27601 on your payment option to ensure timely turnaround.

1. Wire Transfers To ING Bank N.V., Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands. Swift-Address (BIC): INGBNL2A, IBAN: NL481NGB0020153181

*This is not a Tax Invoice
Part of RELX

4

LA DESCRIPTION TECHNIQUE DES SERVICES

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023-2024 et 2025 par accord cadre à bons de commande



A. Spécifications techniques

1. Système de sécurisation	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des Œuvres sur des serveurs dédiés et sécurisés de ELSEVIER. • Accès sécurisé aux Services de ELSEVIER : haut niveau de sécurisation en utilisant les technologies appropriées pour prévenir tout accès non autorisé aux Services de ELSEVIER (e. g. accès sécurisé, reconnaissance d'adresse IP, activation d'un nombre limité de périphériques)
2. Protection des Droits de Propriété Intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions générales d'utilisation acceptées par chaque Utilisateur • Consultation en ligne uniquement • Intégrité artistique de chaque Œuvre préservée • Références bibliographiques et mention de copyright automatiquement insérées en cas de « copier-coller »
3. Technologie utilisée par le logiciel de lecture ELSEVIER.	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation en ligne des Œuvres • Accès/consultation page par page aux Œuvres • Formats utilisés : HTML5

B. Description des Services

1. Recherche et sélection des Œuvres	• En ligne
2. Lecture	• En ligne, page par page grâce au logiciel de lecture ELSEVIER.
Recherche au sein d'une Œuvre	• En ligne
4. Impression	• Impression autorisée
5. Annotation	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de commentaire, surlignage et marque-page aux documents • Annotations sauvegardées en dehors des Œuvres dans un espace dédié sur les serveurs de ELSEVIER
6. Enregistrement	• autorisé
7. Téléchargement	• autorisé
8. Fonctionnalités de navigation	• Fonctionnalités standards d'Adobe Acrobat Reader

JTL

9. Espace de travail personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Espace personnel à chaque Utilisateur au sein des serveurs ELSEVIER • Sauvegarde des références aux Œuvres préférées • Sauvegarde des annotations
10. Modèle d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Streaming • Multi utilisateurs / Multi accès • Nomade ou sous IP (reconnaissance de l'adresse IP du Proxy)
11. Licence	<ul style="list-style-type: none"> • Pack Algorithmes d'Intelligence Artificielle de visualisation des données • Modules • Accès sur url dédiée

- Formation à l'usage des bases de données ScienceDirect (en ligne)
- Atelier « Comment publier » : les experts d'Elsevier forment les jeunes scientifiques à améliorer la productivité de la recherche et augmentent les chances d'être acceptés dans des revues internationales. (en ligne)
- Formation de sensibilisation sur les tendances de la recherche scientifique mondiale (en ligne)



Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands



L'ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

La Société ELSEVIER, Siège Social ELSEVIER B.V. : Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam Pays-Bas, TEL : + 31 -20-485-3767, Email :z.guerinik@elsevier.com enregistrée au Pays-Bas sous le numéro 33156677 BTW NL 005033019B01, désignée ci-après, selon les cas, par les termes «le prestataire», représentée aux présentes par Thong-Li Lim VP Account Support and Tender ManagementSVP attestons avoir pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin et prenons solennellement l'engagement de les respecter sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ;

- déclarons sur l'honneur n'avoir pratiqué dans le cadre du présent marché, aucune collusion avec d'autres soumissionnaires en vue de présenter des offres dont les montants seraient anormalement élevés.
- nous engageons, en notre nom propre, au nom de notre société et de nos préposés, *[Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »]*, à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre de ce marché.
- nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, *[Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »]*, à communiquer par écrit à l'Autorité Contractante, à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et ce, en toute bonne foi :
 - tout incident remettant en cause, de quelque manière que ce soit, l'exécution du présent marché ;
 - l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt.
- nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, *[Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »]*, à nous abstenir de proposer ou de donner, directement ou indirectement, des avantages en nature et ou en espèces, antérieurement ou postérieurement à la soumission de notre candidature.



- reconnaissons qu'en cas de manquement aux engagements ci-dessus, nous nous exposons aux sanctions prévues aux articles 122 et 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin, ainsi qu'aux sanctions de disqualification ou d'exclusion de toute activité en matière de marchés publics que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le présent engagement fait partie intégrante du marché de « ***l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC*** »

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands

Monsieur Thong-Di-Lim
VP Account Support and Tender Management SVP

Amsterdam, le 16 novembre 2023



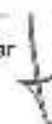
**LE PROCES-VERBAL D'AUTORISATION D'ENTENTE DIRECTE DE LA
DNCMP**



**LE PROCES-VERBAL D'EXAMEN JURIDIQUE DU PROJET D'ACCORD-
CADRE PAR LA CCMP**



**LA DECLARATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE RELATIVE AU
CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DANS LA COMMANDE
PUBLIQUE**



DECLARATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA), agissant au nom et pour le compte de l'Université d'Abomey-Calavi, Tél : (229) 96 63 81 24 / 97 19 65 93 01 BP : 526 INE/UAC COTONOU, Email : c2ea.ine@gmail.com désigné ci-après par le terme « l'Autorité contractante », représentée aux présentes par le Professeur Daouda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)

- avons l'obligation de mettre en œuvre les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus au code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet.
- nous engageons, en notre nom propre ainsi qu'au nom de nos préposés, représentants ou autres mandataires, à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre du présent marché.
- nous engageons et engageons nos préposés et autres représentants à déclarer dans les huit (08) jours calendaires à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), toute tentative de corruption en liaison avec le marché.
- nous obligeons, en cas de manquement à ces engagements, à exclure nos préposés et autres représentants convaincus de pratiques de corruption, des procédures de passation des marchés publics à quelque titre que ce soit, sans préjudice des sanctions administratives et judiciaires en vigueur. Cette interdiction peut être temporaire ou définitive en fonction de la gravité du manquement.

La présente déclaration fait partie intégrante du marché de « *l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande* » .

Le Coordonnateur du C2EA

Professeur Daouda MAMA
Abomey-Calavi, le.....



LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES



Cahier des Clauses Administratives Générales

1. Dispositions Générales

1.1 Définitions

A moins que le contexte ne le requière différemment, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Marché, les termes ci-après ont les significations suivantes:

- (a) **Programme d'activités** : le Programme d'activités chiffré et complété inclus dans la soumission.
- (c) **Date d'achèvement** : la date d'achèvement des services certifiée par l'Autorité contractante.
- (d) **Marché** : désigne le contrat écrit entre l'Autorité contractante et le prestataire précisant l'ensemble des droits et obligations souscrits par les parties au titre de l'exécution des prestations. Le Marché entre l'Autorité contractante et le Titulaire en vue d'exécuter les services. Il est constitué par les documents et pièces énumérés dans à l'alinéa 5.2 du CCAG.
- (e) **Documents contractuels** : désigne les documents visés dans l'acte d'engagement y compris les avenants éventuels auxdits documents.
- (f) **Jour** : désigne un jour calendaire sauf si stipulé autrement.
- (g) **Titulaire** : la personne physique ou morale, attributaire du marché et qui est désignée comme tel dans l'acte d'engagement.
- (h) **CCAG** : Cahier des clauses administratives générales du Marché;

- (i) **Soumission du Titulaire** : le dossier de soumission complet présenté par le Titulaire à l'Autorité contractante.
- (j) **Montant du Marché** : le prix à payer au Titulaire par l'Autorité contractante pour la réalisation des services, en accord avec la Clause 6.
- (k) **Prestations en régie** : sont constituées d'intrants payés sur une base horaire ou journalière au titre du temps des employés et de l'utilisation des équipements du Titulaire, et sur la base de quantités mises en œuvre au titre des matériaux.
- (l) **Autorité contractante** : la partie, l'entité ou la personne morale visée à l'article 3 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics qui contracte avec le Titulaire en vue d'exécuter les services.
- (m) **CCAP** : Clauses administratives particulières du Marché par le moyen desquelles les Clauses administratives générales du Marché peuvent être amendées.
- (n) **Membre du groupement**: si le Titulaire est constitué par plusieurs entités juridiques, l'une quelconque de ces entités juridiques est **membre du groupement**.
- (o) **Mandataire du groupement**: l'entité juridique nommée dans le **CCAP** comme étant autorisée par les membres à exercer en leur nom tous les droits, et remplir toutes les obligations du Titulaire envers l'Autorité contractante au titre du présent Marché;



- (p) **Partie**: l'Autorité contractante ou le Titulaire selon le cas;
- (q) **Parties**: signifie l'Autorité contractante et le Titulaire;
- (r) **Personnel**: les personnes engagées en tant qu'employés par le Titulaire ou par un de leurs sous-traitants, et affectées à l'exécution de tout ou partie des services;
- (s) **Spécifications** : les spécifications de service incluses dans la soumission présentée par le Titulaire à l'Autorité contractante.
- (t) **Sous-traitant** : une personne physique ou morale qui a souscrit un marché avec le Titulaire en vue d'exécuter une partie des services selon les dispositions des Clauses 3.5 et 4.
- (u) **Services** : les prestations que le Titulaire doit réaliser pour le compte de l'Autorité contractante en vertu du Marché, comme définies à l'Annexe A et selon les spécifications et le programme d'activités inclus dans la soumission du Titulaire.
- (v) « **Pratiques coercitives** » désigne le fait de porter préjudice ou menacer de porter préjudice, directement ou indirectement, à toutes personnes ou à leurs biens en vue d'influencer le processus de passation des marchés ou l'exécution du Contrat.
- (w) « **Manceuvres collusoires** » : désigne toute manœuvre ou entente entre deux parties ou plus, avec ou sans la connaissance de l'Autorité Contractante, visant à maintenir artificiellement les



prix à des niveaux non concurrentiels et à priver l'Autorité Contractante des avantages de la libre concurrence.

- (x) « **Pratique de corruption** » : signifie offrir, donner, recevoir ou solliciter, directement ou indirectement, tout objet de valeur en vue d'influencer l'action d'un agent public (y compris le personnel de l'Autorité Contractante et les employés d'autres organisations chargés de la prise ou de l'étude des décisions de sélection) au cours de la procédure de sélection ou de l'exécution du contrat ou effectuer un paiement à un tiers dans le cadre de l'exécution du Contrat, en violation de toute disposition légale du Bénin.
- (y) « **Pratiques frauduleuses** » : désigne toute action ou omission, y compris toute déclaration erronée, faite dans le but d'influencer (ou de tenter d'influencer) un processus de sélection ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage financier ou autre, ou en vue de se soustraire (ou de tenter de se soustraire) à une obligation.

1.2 Droit Applicable au Marché et interprétation

1.2.1 Droit applicable



Le présent Marché, sa signification, son interprétation, et les relations s'établissant entre les parties seront soumis au droit béninois.

1.2.2 Interprétation

Les titres et sous-titres du présent cahier sont exclusivement destinés à en faciliter l'usage mais ne possèdent aucune valeur contractuelle.

Les mots désignant des personnes ou les parties peuvent englober également des sociétés, entreprises et toute organisation ou groupement ayant une personnalité juridique.

Les mots au singulier doivent également s'entendre au pluriel et réciproquement selon le contexte.

1.2.2.1 Intégralité des conventions

Le Marché représente la totalité des dispositions contractuelles sur lesquelles se sont accordés l'Autorité contractante et le Titulaire relativement à son objet, et il remplace toutes communications, et accords (écrits sous toutes ses formes) conclus entre les parties relativement à son objet avant la date du Marché.

1.2.2.2 Avenants

Les avenants ne pourront entrer en vigueur que s'ils se réfèrent expressément au marché et sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des parties au marché. Ils sont faits par écrit et datés conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

1.2.2.3 Absence de renonciation

- a) Sous réserve des dispositions de la clause 2.4 (b) du CCAG ci-dessous, aucune relâche, abstention, retard ou indulgence de l'une des parties pour faire appliquer l'un quelconque des termes et conditions du Marché ou le fait que l'une des parties accorde un délai supplémentaire à l'autre, ne saurait préjuger des droits dévolus à cette partie par le Marché, ni de les affecter ou de les restreindre ; de même, la renonciation de l'une des parties à demander réparation pour toute infraction au Marché ne saurait valoir renonciation à toute demande de réparation pour infraction ultérieure ou persistante du Marché.
- b) Toute renonciation aux droits, pouvoirs ou recours d'une partie en vertu du Marché devra être effectuée par écrit, être datée et signée par un représentant autorisé de la partie accordant cette renonciation, et préciser le droit faisant l'objet de cette renonciation et la portée de cette renonciation.

1.2.2.4 Divisibilité

Si une quelconque disposition ou condition du Marché est interdite ou rendue invalide ou inapplicable, cette interdiction, invalidité ou inapplicabilité ne saurait affecter la validité ou le caractère exécutoire des autres clauses et conditions du Marché.



- 1.3 Langue** Le présent Marché a été rédigé en français, qui sera la langue faisant foi pour toutes questions relatives à la signification ou à l'interprétation dudit Marché.
- 1.4 Notifications** Toute notification, demande ou approbation requise ou accordée, faite conformément au présent Marché, devra être sous forme écrite. Une telle notification, demande ou approbation sera considérée comme ayant été effectuée lorsqu'elle aura été transmise en personne à un représentant autorisé de la partie à laquelle cette communication est adressée, ou lorsqu'elle aura été envoyée par lettre recommandée, télex, télégramme ou télécopie à cette Partie à l'adresse indiquée dans le **CCAP**.
- 1.5 Lieux** Les Services seront rendus sur les lieux indiqués dans l'Annexe A ou dans les spécifications et, lorsque la localisation d'une tâche particulière n'est pas précisée, en de tels lieux que l'Autorité contractante approuvera.
- 1.6 Représentants désignés** Toute action qui peut ou qui doit être effectuée, et tout document qui peut ou qui doit être établi au titre du présent Marché par l'Autorité contractante ou par le Titulaire, sera effectuée ou établie par les représentants indiqués dans le **CCAP**.

1.7 Sanction des fautes commises par les candidats, soumissionnaires, attributaires ou titulaires de marchés publics

La République du Bénin exige des candidats, des soumissionnaires, des attributaires et des titulaires de ses marchés publics, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les soumissionnaires doivent fournir un engagement attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tout autre acte similaire, prévus au Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et qu'ils s'engagent à les respecter. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à l'égard des candidats, soumissionnaires, attributaires et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire qui :

- a) a participé à des pratiques de collusion entre candidats afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- b) a octroyé ou promis d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation, de contrôle ou de régulation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;

- c) a influé sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
- d) a fourni délibérément dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, susceptibles d'influer sur le résultat de la procédure de passation;
- e) a établi des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ;
- f) a participé pendant l'exécution du marché à des actes et pratiques frauduleuses préjudiciables aux intérêts de l'Autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'Autorité contractante ;
- g) a commis des actes ou manœuvres en vue de faire obstruction aux investigations et enquêtes menées par les agents de l'organe de régulation des marchés publics ;
- h) a été convaincu d'activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché, d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée, de menace, harcèlement ou violences envers les agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres obstructives susceptibles d'influer sur le bon déroulement de la procédure de passation.



Les violations commises sont constatées par l'Autorité de Régulation des Marchés qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé ;
- exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics, pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise.

Ces sanctions peuvent être étendues à toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise contrevenante, ou dont l'entreprise contrevenante possède la majorité du capital, en cas de collusion établie par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

L'autorité Contractante pourra résilier le présent Contrat conformément aux dispositions de la Condition 2.6 des



CGC si elle établit que le Prestataire, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, s'est livré à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses, à des actes de connivence ou à des manœuvres prohibées, obstructives ou coercitives en vue de se voir attribuer le présent Contrat ou tout autre Contrat financé par le Gouvernement du Bénin.

Le contrevenant dispose d'un recours devant les tribunaux à compétence administrative à l'encontre des décisions de l'Autorité de Régulation des marchés publics. Ce recours n'est pas suspensif.

1.8 Impôts et Taxes

- (a) Sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, le Titulaire sera entièrement responsable du paiement de tous les impôts, droits de timbre et d'enregistrement, patente et taxes dus au titre du Marché.
- (b) Une redevance de régulation est due par le Titulaire à l'Autorité de régulation des marchés publics au taux prévu au **CCAP**.
- (c) Si le Titulaire peut prétendre à des exemptions, réductions, abattements ou privilèges en matière fiscale, l'Autorité contractante fera tout son possible pour permettre au Titulaire d'en bénéficier.

1.9 Critères d'origine

Sauf disposition contraire figurant au **CCAP**, les titulaires de marchés dont le financement est prévu par les budgets des autorités contractantes soumises au Code des Marchés publics, doivent être des entreprises béninoises ou d'un Etat membre de l'UEMOA régulièrement

patentées ou exemptées de la patente et inscrites au registre du commerce et du crédit mobilier au Bénin ou dans l'un desdits Etats.

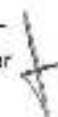
2. Commencement, Exécution, Amendement, et Résiliation du Marché

2.1 Entrée en vigueur du Marché Le présent Marché entrera en vigueur à la date à laquelle le Marché est signé par les deux parties ou à toute autre date ultérieure indiquée dans le **CCAP**.

2.2 Commencement des Services

2.2.1 Programme Avant le commencement des services, le Titulaire soumettra à l'Autorité contractante pour approbation, un programme indiquant les méthodes de travail, les dispositions prises, et le calendrier de toutes les activités. Les services devront être réalisés en accord avec le programme approuvé, mis à jour le cas échéant.

2.2.2 Date de commencement Le Titulaire commencera l'exécution des services trente (30) jours après la date d'entrée en vigueur du Marché ou à toute autre date indiquée dans le **CCAP**. Si l'entrée en vigueur du marché n'est pas survenue dans les trente (30) jours suivant la date de la lettre de notification du marché, chaque partie est libre de



dénoncer le marché pour défaut d'entrée en vigueur de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP),

2.3 Date d'achèvement prévue

A moins que le Marché n'ait été résilié auparavant conformément aux dispositions de la Clause 2.6 ci-après, le Titulaire devra avoir achevé la prestation des services à la date d'achèvement prévue indiquée dans le CCAP. Si le Titulaire n'a pas achevé la prestation des services à la date d'achèvement prévue, il devra payer des pénalités de retard comme indiqué à la clause 3.8. Dans ce cas, la date d'achèvement sera la date à laquelle toutes les activités auront été réalisées.

2.4 Avenant

Les avenants ne pourront entrer en vigueur que s'ils se réfèrent expressément au marché et sont signés par un représentant dûment autorisé de chacune des parties au marché. Ils sont faits par écrit et datés conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

2.5 Force majeure

2.5.1 Définition

Aux fins du présent Marché, « force majeure » signifie tout événement hors du contrôle d'une partie et qui rend impossible l'exécution par une partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

f

2.5.2 *Non rupture de Marché*

Le manquement de l'une des parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Marché, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la partie placée dans une telle situation:

a) a pris toutes les précautions et mesures raisonnables pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent Marché; et b) averti l'autre partie de cet événement dans les plus brefs délais.

2.5.3 *Prolongation des délais*

Tout délai accordé à une partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

2.5.4 *Paiements*

Pendant la période où il est dans l'incapacité d'exécuter les services à la suite d'un cas de force majeure, le Titulaire continue à être rémunéré conformément aux termes du présent Marché; il est également remboursé dans une limite raisonnable des frais supplémentaires encourus pendant ladite période aux fins de l'exécution des services et de leur reprise à la fin de ladite période.

2.6 **Résiliation**

2.6.1 Résiliation pour manquement du Titulaire

(a) L'Autorité contractante peut, sans préjudice des autres recours dont elle dispose en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Titulaire la résiliation pour manquement à ses obligations, de la totalité ou d'une partie du Marché:

- i) si le Titulaire manque à livrer tout ou partie des prestations dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Autorité contractante conformément aux dispositions de la clause 2.3 du CCAG ; ou
- ii) si le Titulaire manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché.

(b) L'autorité contractante ne peut prononcer la résiliation pour manquement du titulaire à ses obligations en application des dispositions de la clause 2.6.1(a) du CCAG qu'après mise en demeure préalable restée sans effet dans le délai fixé dans la mise en demeure.

2.6.2 Résiliation de plein droit sans indemnité

Le marché est résilié de plein droit sans indemnité :

- a) en cas de décès du Titulaire personne physique, si l'Autorité contractante n'accepte pas, s'il y a lieu, les offres qui peuvent être faites par les héritiers pour la continuation des services ;
- b) en cas de faillite, si l'Autorité contractante n'accepte pas, dans l'éventualité où le syndicat aurait été autorisé par le tribunal à continuer l'exploitation de l'entreprise, les offres qui peuvent être faites par ledit syndicat pour la continuation ;

- c) en cas de liquidation des biens ou de règlement judiciaire, si le Titulaire n'est pas autorisé à continuer l'exploitation de son entreprise.
- d) si le Prestataire, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, s'est livré à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses, à des actes de connivence ou à des manœuvres prohibées, obstructives ou coercitives en vue de se voir attribuer le présent Contrat

Dans les cas mentionnés aux paragraphes b) et c) ci-dessus, les mesures conservatoires ou de sécurité dont l'urgence apparaît, en attendant une décision définitive du tribunal, sont prises d'office et mises à la charge du titulaire du marché.

2.6.3 Résiliation pour convenance

(a) L'Autorité contractante peut à tout moment résilier tout ou partie du Marché par notification écrite adressée au Titulaire lorsque la réalisation du marché est devenue inutile ou inadaptée compte tenu des nécessités du service public. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.

(b) L'Autorité contractante acceptera, aux prix et aux conditions du Marché, les services terminés à la date de réception par le Titulaire de l'avis de résiliation pour raison de convenance. S'agissant des autres services restants, l'Autorité contractante peut décider :

- i) de faire terminer toute partie de ces services aux prix et conditions du Marché; et/ou
- ii) d'annuler le reste et de payer au Titulaire un montant convenu au titre des services partiellement terminés et des matériaux que le Titulaire s'est déjà procurés, et dans ce cas, l'Autorité contractante versera au Titulaire une indemnité de résiliation correspondant à cinq (5) pourcent de la valeur des prestations annulées.

3. Obligations du Titulaire

3.1 Dispositions générales

Le Titulaire exécutera les services selon les spécifications et le Programme d'activités, et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux techniques et pratiques généralement acceptées; pratiquera une saine gestion; utilisera des techniques de pointe appropriées et des équipements, machines, matériels et procédés sûrs et efficaces.

3.2 Conflit d'intérêts

3.2.1 Commissions, rabais, etc.

La rémunération du Titulaire qui sera versée conformément aux dispositions de la Clause 6 constituera la seule rémunération versée au titre du présent Marché ou des services et le Titulaire n'acceptera pour lui-même aucune commission à caractère commercial, rabais ou autre paiement de ce type lié aux activités conduites dans le cadre du présent Marché ou des services dans l'exécution de ses obligations contractuelles, et il s'efforcera à ce que son personnel et ses agents, ainsi que les sous-traitants, leur personnel et leurs agents, ne

perçoivent pas de rémunération supplémentaire de cette nature.

3.2.2 Interdiction d'activités incompatibles

Le Titulaire, ses sous-traitants, ses personnel et agents ne devront pas s'engager, directement ou indirectement :

(a) pendant la durée du présent Marché, dans des activités professionnelles ou commerciales qui pourraient être incompatibles avec les activités qui leur ont été confiées au titre du présent Marché ;

(b) pendant la durée du présent Marché, le Titulaire et ses sous-traitants s'interdisent de recruter des employés de l'Autorité contractante en service actif ou en congé, afin de réaliser tout ou partie des services dans le cadre du Marché ; et

(c) après la résiliation du présent Marché, dans toute autre activité indiquée dans le **CCAP**.

3.3 Devoir de réserve

Le Titulaire, sous-traitants et leur personnel s'engagent à ne pas divulguer d'information confidentielle relative aux services, au présent Marché ou aux affaires et activités de l'Autorité contractante sans autorisation préalable écrite de ce dernier, pendant les deux (2) années suivant l'achèvement du Marché.

3.4 Assurance à la charge du Titulaire

Le Titulaire (a) prendra et maintiendra, et fera en sorte que ses sous-traitants prennent et maintiennent à ses frais (ou aux frais des sous-traitants, le cas échéant), mais



conformément aux termes et conditions approuvés par l'Autorité contractante, une assurance couvrant les risques et pour les montants indiqués dans le **CCAP**; et (b) à la demande de l'Autorité contractante, lui fournira la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées.

- 3.5 Actions du Titulaire nécessitant l'approbation préalable de l'Autorité contractante**
- Le Titulaire obtiendra par écrit l'approbation préalable de l'Autorité contractante avant de:
- (a) sous-traiter l'exécution d'une partie des services;
 - (b) nommer les membres du personnel non identifiés à l'Annexe B (personnel clé et sous-traitants);
 - (c) modifier le Programme d'activités ; et
 - (d) prendre toute autre mesure spécifiée dans le **CCAP**.
- 3.6 Obligations en matière de rapports**
- Le Titulaire soumettra à l'Autorité contractante les rapports et documents indiqués dans le **CCAP**, dans la forme, le nombre et les délais indiqués dans le **CCAP**.
- 3.7 Propriété des documents préparés par le Titulaire**
- Tous les plans, dessins, spécifications, études, rapports, autres documents et logiciels, soumis par le Titulaire pour le compte de l'Autorité contractante en application de la Clause 3.6 du présent Marché, deviendront et demeureront la propriété de l'Autorité contractante, et le Titulaire les remettra à l'Autorité contractante avant la



résiliation ou l'achèvement du présent Marché, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Titulaire pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels. Toute restriction pouvant concerner leur utilisation à une date ultérieure sera, le cas échéant, indiquée dans le **CCAP**.

3.8 Ordre de services et Pénalités de retard

3.8.1 Ordres de services et Pénalités de retard

Les ordres de service sont écrits ; ils sont signés par le Maître d'Œuvre, datés et numérotés. Ils sont adressés en deux (2) exemplaires au prestataire ; celui-ci renvoie immédiatement au Maître d'Œuvre l'un des deux exemplaires après l'avoir signé et y avoir porté la date à laquelle il l'a reçu. Le premier ordre de service est transmis au prestataire le jour de l'entrée en vigueur du Marché. Avant la remise de l'ordre de service, l'Autorité contractante doit s'assurer du paiement par le titulaire du marché de la redevance de régulation. Cette preuve est faite par la production de la quittance de paiement de ladite redevance.

Le Titulaire paiera des pénalités de retard à l'Autorité contractante au taux **stipulé dans le CCAP** pour chaque jour de retard par rapport à la date d'achèvement prévu. Le montant total des pénalités ne dépassera pas le montant **stipulé dans le CCAP**. L'Autorité contractante pourra déduire le montant des pénalités des paiements

du au Titulaire. Les paiements des pénalités n'affectent pas la responsabilité du Titulaire.

3.8.2 Correction pour paiements excédentaires

Si la date d'achèvement prévue est reportée après que des pénalités de retard aient été payées, l'Autorité contractante corrigera tout paiement excédentaire effectué par le Titulaire au titre de pénalités de retard, en ajustant le décompte suivant. Le Titulaire recevra des intérêts sur le montant excédentaire, calculés à partir de la date du paiement jusqu'à la date du remboursement au taux spécifié à la clause 6.5.

3.8.3 Pénalité pour défaut non rectifié

Si le Titulaire n'a pas rectifié un défaut dans les délais spécifiés dans la notification de l'Autorité contractante, une pénalité pour défaut de performance devra être payée par le Titulaire. Le montant de la pénalité sera calculé sous la forme d'un pourcentage du coût de rectification du défaut, évalué comme cela est décrit dans la clause 7.2 et dans le **CCAP**.

3.9 Garantie de bonne exécution

Dans les trente (30) jours suivant réception de la notification d'attribution du **Marché**, le Titulaire fournira une garantie au titre de la bonne exécution du **Marché**, pour le montant spécifié dans le **CCAP**.

La garantie de bonne exécution sera payable à l'Autorité contractante en dédommagement de toute perte résultant de l'incapacité du Titulaire à s'acquitter de toutes ses obligations au titre du **Marché**.



La garantie de bonne exécution sera présentée sous l'une des formes stipulées par l'Autorité contractante dans le **CCAP** ou sous toute autre forme jugée acceptable par l'Autorité contractante.

L'Autorité contractante libérera et retournera au Titulaire la garantie de bonne exécution au plus tard trente (30) jours après la date d'achèvement des obligations incombant au Titulaire au titre de la réalisation du Marché.

4. Personnel du Titulaire

4.1 Description du Personnel

Les titres, les positions, les qualifications minimales et la durée estimative consacrée à l'exécution des services par les membres clés du personnel du Titulaire sont décrits dans l'Annexe B. Les membres clés du personnel et les sous-traitants dont le nom et le titre figurent à l'Annexe B sont approuvés par l'Autorité contractante en application du présent Marché.

4.2 Retrait et/ou remplacement du Personnel

(a) Sauf dans le cas où l'Autorité contractante en aura décidé autrement, aucun changement ne sera apporté au personnel clé. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du Titulaire, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres clés du personnel, le Titulaire fournira une personne de qualification égale ou supérieure.

(b) Si l'Autorité contractante (i) découvre qu'un des membres du personnel s'est rendu coupable d'un

manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou (ii) a des raisons suffisantes de n'être pas satisfait de la performance d'un membre du personnel, le Titulaire devra, sur demande motivée de l'Autorité contractante, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables à l'Autorité contractante.

(c) Le Titulaire ne pourra soumettre des demandes de paiement au titre des coûts supplémentaires résultant du retrait et/ou remplacement du personnel.

1. Obligations de l'Autorité contractante

5.1 Changements réglementaires

Si, après la date de signature du présent Marché, le droit applicable aux impôts et taxes est modifié, et qu'il en résulte une augmentation ou une diminution des coûts des services du Titulaire, la rémunération et les dépenses remboursables payables au Titulaire augmenteront ou diminueront par accord entre les parties, et le(s) montant(s) indiqué(s) à la Clause 6.2 sera(ont) ajusté(s) en conséquence.

5.2 Services et installations

L'Autorité contractante mettra gratuitement à la disposition du Titulaire les services et installations indiqués dans le **CCAP**.

2. Paiements versés au Titulaire



6.1 Rémunération forfaitaire

La rémunération totale du Titulaire n'excédera pas le montant du Marché et sera un montant forfaitaire couvrant la totalité des coûts du personnel, des sous-traitants, et autres coûts encourus par le Titulaire dans le cadre de l'exécution des services décrits à l'Annexe A. Sauf dispositions contraires de la Clause 5.1, le montant du Marché ne pourra être porté à un niveau supérieur au(x) montant(s) indiqué(s) à la Clause 6.2 que si les parties sont convenues de paiements supplémentaires conformément aux clause 2.4 et 6.3.

6.2 Montant du Marché

Le montant est indiqué dans le **CCAP**.

6.3 Paiement de Services supplémentaires

Aux fins de la détermination de la rémunération due au titre des services supplémentaires dont il pourra avoir été convenu conformément aux dispositions de la Clause 2.4, un sous détail du prix forfaitaire est donné à l'Annexe D.

Si cela est prévu aux **CCAP**, il sera payé au Titulaire une rémunération liée à la performance, comme indiqué à l'Annexe F.

6.4 Conditions des paiements

Les paiements seront versés au(x) compte(s) du Titulaire indiqué dans le **CCAP**, sur la base du calendrier présenté dans le **CCAP**. A moins que le **CCAP** n'en dispose autrement, le paiement de l'avance (avance de mobilisation) sera effectué sur présentation par le Titulaire d'une garantie bancaire d'un même montant, qui restera valide pour la période indiquée dans le **CCAP**. Tous les

autres paiements seront effectués une fois que les conditions prévues dans le **CCAP** pour ces paiements auront été remplies et sur présentation par le Titulaire à l'Autorité contractante d'une facture indiquant le montant dû.

6.5 Intérêts moratoires

En cas de retard dans les paiements exigibles conformément aux dispositions de l'alinéa 14.2 du **CCAG**, l'entrepreneur a droit à des intérêts moratoires au taux légal annuellement fixé par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) après une mise en demeure infructueuse de huit (08) jours au profit du titulaire du marché.

Si ces retards résultent d'une cause pour laquelle l'Autorité contractante est habilitée, au titre du Marché, à suspendre les paiements, les intérêts moratoires ne sont pas dus.

6.6 Révision des prix

(a) Les prix sont réputés fermes sauf si le Marché prévoit qu'ils sont révisables.

(b) La révision de prix ne peut intervenir que si elle est expressément prévue au **CCAP**. Dans ce cas, le montant du Marché est révisable comme indiqué au **CCAP**. En cas d'un retard dans l'exécution des services, imputable au Titulaire, les prestations réalisées après le délai contractuel d'exécution seront payées sur la base des prix révisés au jour de l'expiration du délai contractuel d'exécution (lui-même, éventuellement prorogé de la durée des retards non imputables au Titulaire).



(c) Si les prix du Marché sont fermes, le montant du Marché est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation figurant au **CCAP**.

6.7 Prestations en régie

Le cas échéant, les prix de prestations en régie figurant dans la soumission du Titulaire seront utilisés pour le paiement de prestations supplémentaires aux services à condition que l'Autorité contractante ait donné au préalable des instructions écrites stipulant que le travail supplémentaire serait rémunéré sur cette base.

La totalité du travail devant être rémunéré en régie sera consignée par le Titulaire sur des formulaires approuvés par l'Autorité contractante. Chaque formulaire sera vérifié et signé par l'Autorité contractante dans les deux (02) jours suivant la fin de ces prestations.

Le Titulaire sera payé pour ces prestations en régie sur la base des formulaires « prestations en régie » dûment signés, comme indiqué ci avant.

3. Contrôle de qualité

7.1 Identification des défauts

Les principes et modalités de l'inspection des services par l'Autorité contractante sont définis dans le **CCAP**.

L'Autorité contractante examinera le travail du Titulaire et lui notifiera tout défaut qu'il découvrirait. Ces vérifications n'affecteront pas les responsabilités du Titulaire. L'Autorité contractante pourra instruire le

Titulaire de chercher un défaut et de découvrir et de tester tout service qui pourrait, à son avis, présenter un défaut comme cela est défini aux CCAP.

7.2 Correction des défauts et pénalité pour défaut de performance

(a) L'Autorité contractante notifiera au Titulaire tout défaut avant la fin du Marché. La période de garantie sera prolongée jusqu'à correction du défaut.

(b) Chaque fois qu'une notification de défaut lui sera remise, le Titulaire corrigera le défaut dans les délais spécifiés dans la notification de l'Autorité contractante.

(c) Si le Titulaire ne rectifie pas un défaut dans les délais spécifiés dans la notification de l'Autorité contractante, celui-ci évaluera le coût de la correction à apporter et fera payer ce coût par le Titulaire, et une pénalité pour défaut de performance sera calculée comme indiqué à la clause 3.8.

4. Règlement des différends

8.1 Règlement amiable

Les parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution du présent Marché ou de son interprétation.

8.2 Règlement des différends

(a) Règlement amiable :

(i) L'Autorité contractante et le Titulaire feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.

(ii) L'autorité contractante ou le Titulaire du marché peuvent recourir à l'autorité de Régulation des Marchés



publics. Ce recours n'a pas d'effet suspensif de l'exécution du marché.

(b) Recours Contentieux :

(i) Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à la juridiction béninoise compétente à l'initiative de l'Autorité contractante ou du Titulaire, sous réserve des dispositions du **CCAP**.

(ii) Nonobstant toute référence au titre du recours contentieux, les parties continueront de réaliser leurs obligations contractuelles respectives, à moins qu'elles n'en décident autrement d'un commun accord, et l'Autorité contractante paiera au Titulaire toute somme qui lui sera due.

LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DE ELSEVIER

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



ANNEXE : CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DE ELSEVIER

Les parties sont tombées d'accord sur les conditions ci-après. Le présent document est annexé au contrat :

SECTION 1. ABONNEMENT.**1.1 Produits Souscrits.**

Elsevier concède par les présentes à l'Abonné un droit non-exclusif et non-cessible d'accéder et d'utiliser les produits et services identifiés en Annexe 1 (les « Produits Souscrits ») et de fournir les Produits Souscrits à ses Utilisateurs Autorisés (comme définis aux présentes) sous réserve des termes et conditions du présent Contrat.

1.2 Utilisateurs Autorisés/Sites.

Les Utilisateurs Autorisés sont les étudiants à temps plein ou à temps partiel, les membres du personnel enseignant, les membres du personnel administratif et les chercheurs de l'Abonné, ainsi que les particuliers qui sont des prestataires de service indépendants ou sont employés par des prestataires de service indépendants affiliés aux sites de l'Abonné énumérés à l'Annexe 2 (les « Sites ») et les particuliers utilisant des terminaux d'ordinateurs dans les locaux des bibliothèques dans les Sites autorisés par l'Abonné à accéder aux Produits Souscrits, à des fins de recherche personnelle, d'éducation ou autres fins non commerciales ("Walk-in Users").

1.3 Utilisations Autorisées.

Chaque Utilisateur Autorisé peut :

- accéder, consulter, parcourir et visualiser les Produits Souscrits;
- imprimer, télécharger et stocker une quantité raisonnable des éléments individualisés à partir des Produits Souscrits, exclusivement pour l'usage par ledit Utilisateur Autorisé
- incorporer des liens vers les Produits Souscrits sur les sites Internet et Intranet de l'Abonné et dans des supports de cours électroniques, dans des systèmes de conservation et de gestion de cours et dans des sites Internet d'enseignement, sous réserve que l'apparence de tels liens et/ou que les exposés accompagnant de tels liens soient changés sur demande raisonnable d'Elsevier;
- fournir des copies papier ou électroniques d'éléments individualisés à partir des Produits Souscrits à d'autres Utilisateurs Autorisés et à des collègues tiers pour leurs besoins en matière d'enseignement et de recherche; et
- accéder, consulter, parcourir, visualiser, imprimer, faire des copies électroniques et les stocker exclusivement pour l'usage dudit Utilisateur Autorisé, de certains articles de revues et chapitres d'ouvrages à partir du service en ligne ScienceDirect® mais ne faisant pas l'objet d'un abonnement dans le cadre des Produits Souscrits, en tenant

compte d'une période d'accès de vingt-quatre (24) heures pour chaque article ou chapitre sélectionné, une « Transaction »;

- ☐ ou si l'Utilisateur Autorisé est un spécialiste bibliothécaire/d'information, accéder, consulter, parcourir, visualiser, imprimer, faire des copies électroniques et les stocker exclusivement pour l'usage dudit Utilisateur Autorisé pour l'usage exclusif d'un autre Utilisateur Autorisé.

L'Abonné peut:

- ☐ imprimer et fournir des articles de revues à partir des Titres Souscrits (comme définis aux présentes) et si c'est le cas, des chapitres de livres à partir des Produits Souscrits ScienceDirect, permettant de répondre à des demandes dans le cadre de la pratique communément dénommée « prêt inter bibliothèques » pour des bibliothèques non-commerciales situées dans le même pays que l'Abonné, à condition que cette impression et cette livraison soient effectuées sans but lucratif et qu'elles ne soient pas fournies de manière régulière ou systématique (que ce soit en une seule fois ou sur une période donnée) d'une manière ou dans des quantités telles qu'elles se substituent à un abonnement par la bibliothèque destinataire ou l'utilisateur final].

L'Abonné peut:

1.4 Restrictions d'Utilisation des Produits Souscrits.

A l'exception de ce qui est expressément prévu dans le présent Contrat ou autorisé par écrit par Elsevier, l'Abonné et ses Utilisateurs Autorisés ne peuvent pas:

- ☐ réduire, modifier, traduire ou créer une quelconque œuvre dérivée à partir des Produits Souscrits, à l'exception de ce qui est nécessaire pour les rendre perceptibles sur les écrans d'ordinateurs pour les Utilisateurs Autorisés;
- ☐ enlever, masquer ou modifier d'une quelque manière que ce soit quelque mention de copyright que ce soit, d'autres mentions ou déclarations de décharge de responsabilité telles qu'elles figurent dans les Produits Souscrits;
- ☐ utiliser des robots d'indexation, des moteurs de recherche ou autres programmes de téléchargement automatisé, algorithmes ou dispositifs servant à rechercher, récupérer, extraire, établir des liens profonds, répertorier ou perturber, de façon continue et automatique, le fonctionnement des Produits Souscrits;
- ☐ reproduire, conserver, stocker localement, redistribuer ou diffuser en ligne, de façon systématique ou substantielle, les Produits Souscrits; ou
- ☐ poster des éléments individualisés à partir des Produits Souscrits sur des sites de réseaux sociaux.

Les Utilisateurs Autorisés qui sont des particuliers qui sont des prestataires de services indépendants ou qui sont employés par des prestataires de services indépendants ne peuvent utiliser



les Produits Souscrits qu'aux fins des prestations de recherche qui leur ont été confiées par l'Abonné.

1.5 Détenion de la Propriété Intellectuelle.

L'Abonné reconnaît que tout droit, titre ou intérêt relatif aux Produits Souscrits est réservé à Elsevier et ses fournisseurs, à l'exception de ce qui est prévu au présent Contrat, et que toute distribution ou diffusion en ligne non autorisée des Produits Souscrits serait susceptible de nuire gravement et irrémédiablement à Elsevier et à ses fournisseurs.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans le présent Contrat, des conditions d'utilisations plus étendues pourraient être accordées pour les contenus en « open access » au sein des Produits Souscrits soumis aux termes et conditions stipulés dans la licence utilisateur applicable (ex, CC) mentionnée dans l'article de revue concerné.

SECTION 2. OBLIGATIONS DE PERFORMANCE D'ELSEVIER.

2.1 Accès aux Produits Souscrits.

Elsevier rendra les Produits Souscrits accessibles à l'Abonné et à ses Utilisateurs Autorisés à partir de l'adresse Internet mentionnée dans l'Annexe 1 ou comme cela pourra être prévu autrement aux présentes, à compter de la réception du présent Contrat signé par l'Abonné. L'acceptation du Contrat devra être confirmée et horodatée par un représentant de l'Editeur établi aux Pays-Bas et dûment autorisé.

2.2 Qualité de Service.

Elsevier fera des efforts raisonnables pour fournir les Produits Souscrits avec une qualité de service compatible avec les standards de l'industrie, spécifiquement, pour fournir un service continu avec une moyenne de fonctionnement de 98 % par an, les 2 % restants comprenant les travaux de maintenance et de réparation prévus se déroulant à des heures causant le moins de désagrément possible à l'Abonné et à ses Utilisateurs Autorisés, et pour restaurer le service aussi rapidement que possible en cas d'interruption ou de suspension du service.

2.3 Retrait de Contenu.

Elsevier se réserve le droit de retirer des Produits Souscrits le contenu pour lequel il pourrait être amené à ne plus détenir les droits de distribution, ou pour lequel il pourrait avoir des raisons raisonnables de croire qu'il est illégal, préjudiciable, faux ou contrefaisant.

2.4 Rapports d'Utilisation des Données.

Elsevier fournira des rapports d'utilisation des données relatifs à l'activité d'utilisation de l'Abonné comme décrit à https://www.elsevier.com/sd_usage_reports. De tels rapports ne pourront être accessibles par des fournisseurs ou des tiers sélectionnés par l'Abonné qu'avec l'accord exprès et écrit d'Elsevier, et aux fins d'analyse des utilisations de l'Abonné.

SECTION 3. OBLIGATIONS DE PERFORMANCE DE L'ABONNE.

3.1 Authentification.

L'Accès aux Produits Souscrits sera authentifié par l'utilisation d'adresses Internet Protocol (« IP ») indiquées et/ou des noms d'utilisateurs et mots de passe et/ou un système d'authentification



délégué, identifié en Annexe 2, nécessitant au moins deux éléments d'identification différents. L'Accès aux Produits Souscrits par des Utilisateurs Autorisés qui sont des Walk-in Users est autorisé à condition que cet accès soit limité à des postes de travail fixes et physiquement situés dans les Sites uniquement. L'accès à distance aux Produits Souscrits par les Walk-in-Users n'est pas autorisé. La distribution des noms d'utilisateurs, mots de passe, certificats ou la fourniture par tout autre moyen d'accès à distance à ces Utilisateurs Autorisés n'est pas autorisée.

3.2 Protection contre les Utilisations et les Accès non-Autorisés.

L'Abonné devra :

- ☐ prendre des mesures appropriées pour protéger contre l'utilisation abusive ou non-autorisée, que ce soit par l'Abonné ou par tout autre tiers, (a) des identifiants de l'Abonné utilisés pour accéder aux Produits Souscrits ; et (b) des Produits Souscrits et/ou les informations qui en sont dérivées;
- ☐ gérer l'identification, l'usage, l'accès et le contrôle de tous les identifiants utilisés pour accéder aux Produits Souscrits de manière appropriée et sécurisée, y compris mais sans s'y limiter par :
 - limiter l'accès aux Produits Souscrits et l'utilisation de ceux-ci aux Utilisateurs Autorisés et notifier à l'ensemble des Utilisateurs Autorisés les restrictions d'utilisation définies au présent Contrat et qu'ils doivent se conformer auxdites restrictions;
 - communiquer tous les mots de passe et éléments d'identification utilisés pour accéder aux Produits Souscrits exclusivement aux Utilisateurs Autorisés, ne pas divulguer les mots de passe et éléments d'identification à des tiers, et notifier à l'ensemble des Utilisateurs Autorisés qu'ils ne doivent pas divulguer un quelconque mot de passe ou élément d'identification à un quelconque tiers; et
 - fournir des adresses IP réelles, complètes et exactes, telles qu'identifiées à l'Annexe 2 (le cas échéant) pour l'usage exclusif par l'Abonné (incluant, si demandé par Elsevier, une confirmation écrite du fournisseur d'accès tiers pertinent) et informer Elsevier de manière proactive de toute modification des adresses IP de l'Abonné, y compris lorsque des adresses ne sont plus exclusivement utilisées par l'Abonné.
- ☐ Désactiver immédiatement chaque identifiant dont l'Abonné n'aurait plus besoin ou dont l'accès présenterait un risque de sécurité ;
- ☐ implémenter et maintenir son propre programme approprié pour la gestion des identifiants et s'assurer que l'accès aux Produits Souscrits via ces identifiants soit contrôlé de manière appropriée.; et
- ☐ Dès qu'il découvre lui-même, ou est notifié par Elsevier ou un tiers, qu'il y a eu une utilisation non autorisée des Produits Souscrits ou un problème de sécurité permettant une utilisation non autorisée, l'Abonné prendra les mesures appropriées pour mettre fin à une telle activité et pour empêcher toute récurrence, y compris, mais sans s'y limiter,



la mise en œuvre des mises à jour et de configurations nécessaires pour rectifier le problème. Lorsqu'il est informé par un tiers ou lorsqu'il découvre directement l'utilisation non autorisée, l'Abonné doit rapidement en informer Elsevier. L'Abonné coopérera avec Elsevier et partagera les informations, sous réserve de toute obligation de confidentialité applicable, concernant l'utilisation non autorisée ou le problème de sécurité.

Dans le cas d'une quelconque utilisation non-autorisée des Produits Souscrits, Elsevier pourra suspendre l'accès et/ou requérir que l'Abonné suspende l'accès à partir duquel l'utilisation non-autorisée est apparue, sur notification adressée à l'Abonné. L'Abonné ne sera pas tenu responsable pour l'utilisation non-autorisée des Produits Souscrits qui serait commise par un quelconque Utilisateur Autorisé, sous réserve que l'utilisation non-autorisée n'ait pas résulté de la propre négligence, ou d'une mauvaise action intentionnelle de l'Abonné et que l'Abonné n'ait pas permis la poursuite de cette utilisation non-autorisée une fois qu'il en a eu la connaissance effective. L'Abonné sera responsable de l'adhésion de tout fournisseur tiers engagé par l'Abonné aux termes et conditions du présent Contrat, en particulier si le fournisseur tiers fournit et gère des adresses IP.

3.3 Exigences de Sécurité.

L'Abonné reconnaît qu'il aura mis en place des politiques et procédures documentées, qui seront contrôlées par l'Abonné régulièrement et si nécessaire testées et mises à jour, couvrant les mesures de sécurité administratives, physiques et techniques pour l'accès, l'utilisation, la perte, la modification, la divulgation, le stockage, la destruction et le contrôle des informations. L'Abonné notifiera promptement Elsevier s'il détermine qu'il y a eu une défaillance des mesures de sécurité et si cette défaillance compromet la confidentialité ou la sécurité des Contenus Elsevier divulgués dans le cadre du Contrat et coopérera avec Elsevier pour traiter ses demandes raisonnables concernant de telles défaillances, y compris pour prendre des mesures appropriées afin de faire cesser une telle activité ou afin de prévenir que de tels faits se reproduisent. Pour les besoins de cette Section 3.3 les "Contenus Elsevier" sont définis comme tout matériel ou information qu'Elsevier fournit ou rend accessible à l'Abonné en lien avec les Produits Souscrits ou l'exécution de ce Contrat.

SECTION 4. PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT.

Conformément aux articles 4 ,9,11,13 et14 de l'accord cadre.

SECTION 5. DUREE.

Conformément à l' article 5 de l'accord cadre.

SECTION 6. GARANTIES ET INDEMNISATIONS PAR ELSEVIER.

6.1 Garanties.

Elsevier garantit que l'utilisation des Produits Souscrits dans le respect des termes et conditions des présentes ne viole aucun droit de propriété intellectuelle détenu par un tiers.

6.2 Indemnisations.

Elsevier indemnifiera, défendra et tiendra à l'abri du préjudice l'Abonné et ses Utilisateurs Autorisés de tout ou contre toute perte, dommage, coût, responsabilité ou dépense (incluant les honoraires raisonnables d'avocats) résultant d'une action de tiers ou d'une réclamation portant sur



le fait que l'utilisation des Produits Souscrits dans le respect des termes et conditions des présentes violerait les droits de propriété intellectuelle desdits tiers. Si une telle action ou une telle réclamation survenait, l'Abonné le notifierait promptement et coopérerait raisonnablement avec Elsevier. Cette obligation d'indemnisation survivra après la fin du présent Contrat.

6.3 *Décharge de Responsabilité.*

A L'EXCEPTION DES GARANTIES ET INDEMNISATIONS EXPRESSEMENT INDIQUEES AUX PRESENTES ET DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LES LOIS APPLICABLES, LES PRODUITS SOUSCRITS SONT FOURNIS SUR UNE BASE « TEL QUEL » ET ELSEVIER ET SES FOURNISSEURS REJETTENT EXPRESSEMENT TOUTES GARANTIES ET REPRESENTATIONS DE TOUTES NATURES RELATIVEMENT AUX PRODUITS SOUSCRITS ET TOUTS AUTRES DONNEES, DOCUMENTS OU MATERIELS FOURNIS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT, INCLUANT DE FACON NON LIMITEE LES ERREURS, INEXACTITUDES, OMISSIONS OU DEFAUTS CONTENUS DANS CEUX-CI, ET TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE CONCERNANT LA QUALITE MARCHANDE OU LEUR ADAPTABILITE A UN USAGE SPECIFIQUE.

6.4 *Limitation de Responsabilité.*

A l'exception des garanties et indemnités expressément indiquées aux présentes et dans les limites autorisées par les lois applicables, Elsevier ou ses concédants ne seront en aucun cas responsables pour un quelconque dommage incident, spécial, indirect ou exemplaire, y compris, sans limitation aucune, les pertes de données, les interruptions de l'activité, ou les pertes de bénéfices, résultant de ou en rapport avec le présent Contrat, de même que la responsabilité d'Elsevier et ses fournisseurs à l'égard de l'Abonné ne pourra pas dépasser une somme égale au Prix acquitté par l'Abonné au titre des présentes au cours des douze (12) mois précédant immédiatement la date de réclamation, même dans le cas où Elsevier ou un quelconque de ses concédants aurait été avisé de l'éventualité d'une telle responsabilité ou de tels dommages.

SECTION 7. DISPOSITIONS GENERALES.

7.1 *Force Majeure.*

Le fait pour une des parties de reporter ou de ne pas respecter l'une des dispositions du présent Contrat (autre que les obligations de paiement) en raison de circonstances échappant à son contrôle (et notamment, sans limitation aucune, les cas de guerre, grèves, incendies, inondations, coupures de courant, interruption des télécommunications ou de l'Internet, endommagement ou destruction de toute installation de réseau ou de serveur) et qui l'empêcheraient de remplir ses obligations au titre du présent contrat (de telles circonstances étant des événements de "Force Majeure"), ne saurait être considéré comme une rupture du présent Contrat. Nonobstant ce qui précède, l'impossibilité financière d'une partie de remplir ses obligations ne constitue en aucun cas un événement de Force Majeure.

7.2 *Effet Relatif.*

La nullité ou l'inopposabilité d'une quelconque disposition du présent Contrat n'affectera aucune des autres dispositions du présent Contrat.

7.3 *Intégralité du Contrat.*

Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord et de la convention intervenus entre les parties et annule et remplace tous accords, communications, propositions et bons de commande antérieurs et concomitants, qu'ils soient écrits ou oraux, établis entre les parties quant à l'objet des présentes.



7.4 *Modifications.*

Aucune modification ou renonciation à une disposition du présent Contrat ne sera valide sauf si elle est établie par écrit et signée par les parties, à l'exception des changements reflétant des substitutions de titres, d'adresses IP, de mécanismes d'authentification, de la facturation et de coordonnées d'adresses qui devront être confirmés par Elsevier par un email de notification envoyé à l'Abonné.

7.5 *Cession.*

L'Abonné s'interdit de céder, transférer, accorder en sous-licence des droits ou des obligations prévues au présent Contrat à moins d'obtenir l'accord écrit et préalable d'Elsevier, lequel accord ne pourra pas être raisonnablement différé.

7.6 *Vie Privée*

Dans la mesure où les Utilisateurs Autorisés fournissent des données personnelles à Elsevier lors de la création de compte ou par tout autre moyen, l'Abonné reconnaît que de telles informations seront collectées, utilisées et divulguées conformément à la politique de protection des données personnelles d'Elsevier applicable aux Produits Souscrits.

7.7 *Notifications.*

Toutes les notifications dans le cadre du présent Contrat seront faites par écrit, et signifiées à la partie à qui elle est destinée, à l'adresse indiquée ci-dessous, ou au numéro de télécopie ou à l'adresse email qui pourrai(en)t être indiqué(es) par notification.

A Elsevier : Elsevier B.V., Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam, Pays-Bas.

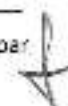
A l'Abonné: Université d'Abomey-Calavi, P O Box 526, Cotonou, ., Benin.

7.8 *Confidentialité.*

L'Abonné et ses employés, dirigeants, administrateurs et agents conserveront la confidentialité et s'interdiront de divulguer à toute partie tierce non-affiliée, sauf accord préalable et écrit d'Elsevier les termes financiers et les conditions commerciales du présent Contrat. Elsevier ne divulguera ces informations que (i) aux fournisseurs de services concernés dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions dans le cadre de ce Contrat et (ii) quand ce sera raisonnablement nécessaire pour traiter les problèmes de sécurité, protection, fraude ou autres questions juridiques.

7.9 *Conformité avec les Lois.*

Chaque partie se conformera à toutes les lois et réglementations applicables relatives à ses devoirs et obligations au titre du présent Contrat. Elsevier se réserve le droit de refuser l'accès aux Produits Souscrits à toute personne ou entité à qui il est interdit de recevoir un tel accès sur la base de toute loi de contrôle des exportations et de sanctions commerciales ou de programmes d'embargo applicables.



7.10 Sites et adresses IP.

Sites:	# Utilisateurs Autorisés:	Authentification: IPs :
Université d'Abomey-Calavi P O Box 526, Cotonou, Benin	45,000	196.192.(16-16).(1-254)

ELSEVIER B.V.
(Elsevier)

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands

Thong-Li Lim
Fonction: VP Account Support and
Tender Management

UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI
(Abonné)

Professeur Daouda MAMA

LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE





Service grands comptes
Clientèle corporate
Bijvoerdreef 24, 1102 CT Amsterdam
Boite postale 23496, 1000 DZ Amsterdam
www.ing.nl
ING Bank N.V., siège social Amsterdam
Régistre de commerce n° 32031451
TVA : NL009028112B01

Confidentiel

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043NX Amsterdam
Pays-Bas

Date	Location	Sujet	Courriel
15/08/2023	Bratislava	Lettre de confirmation de compte	Pod3@ING.com

Madame, Monsieur,

Nous, ING Bank N.V. ("ING"), confirmons par la présente que le compte ci-dessous, au nom d'Elsevier B.V., est ouvert chez ING à Amsterdam en date de la présente.

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL45ING60007151796
Devise : Euro (€)

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL88ING60007151798
Devise : Euro (€)

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL 77ING60007151802
Devise : Euro (€)

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL 48ING600070158181
Devise : US dollar (\$)

Le code BIC d'ING aux Pays-Bas est : INGBNL2A

La présente déclaration est uniquement destinée au destinataire. ING n'accepte aucune responsabilité pour les actions du destinataire sur la base des informations contenues dans la présente, ni aucune responsabilité pour les actions d'autres parties sur la base de ces informations.

Vous avez des questions ?

Si vous avez besoin de plus amples informations, veuillez contacter ING au +621239183283. Nous nous ferons un plaisir de vous aider, nous sommes disponibles du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.

ING vous conseille de traiter cette lettre ainsi que son contenu avec soin.

Cordialement,
ING Bank N.V.

/signature/
Andreas Dawson
Gestionnaire chargé de la clientèle
Bureau Pan européen

/signature/
Dominika Kozner-Murinova
Gestionnaire chargé de la clientèle
Bureau Pan européen



LES PIECES ADMINISTRATIVES A JOUR

Registre de commerce

Attestation de non faillite

Attestation fiscale

Attestation CNSS

Attestation de non exclusion de la commande
publique



LE FORMULAIRE DE DIVULGATION DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023-2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



Formulaire de Divulgence des Bénéficiaires effectifs

Numéro de l'Appel d'offres : N/A

A : Centre d'excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)

En réponse à l'obligation de fournir les renseignements sur les bénéficiaires effectifs, nous déclarons qu'il n'y a aucun bénéficiaire effectif qui remplisse l'une au moins des conditions ci-après

- détient directement ou indirectement 25% ou plus des actions ;
- détient directement ou indirectement 25% ou plus des droits de vote ;
- détient directement ou indirectement le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration ou autorité équivalente du soumissionnaire.

NB : A défaut de personne physique répondant à ces critères, il faut indiquer les coordonnées de la personne physique qui occupe la fonction de cadre dirigeant.

Nom du soumissionnaire : **ELSEVIER**

Nom de la personne dûment autorisée à signer au nom du soumissionnaire : **Thong-Li Lim**

Titre de la personne qui signe l'offre : **ELSEVIER B. V.**

Signature de la personne nommée ci-dessus :




Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands

Date de signature : 16 novembre 2023

Modèle de Garantie de Bonne exécution

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



Modèle de garantie de bonne exécution (garantie émise par une institution bancaire ou un organisme financier habilité par le Ministre en charge des finances)

Date : _____

Appel d'offres n°: _____

_____ [nom et adresse de l'institution bancaire ou organisme financier habilité]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : _____

Garantie de bonne exécution numéro : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro _____ en date du _____ pour l'exécution de _____ [description des Services] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ [nom de l'institution bancaire ou autre organisme financier] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]³. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le _____ jour de _____ 2____, ⁴ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

³ Le Garant doit insérer le montant prévu au Marché.

⁴ Insérer la date représentant trente jours suivant la date estimée de fin des prestations.



Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du Ministère de l'Economie et des Finances qui expire au

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

En date du _____ jour de _____.



Modèle de garantie de bonne exécution (Cautionnement)

Date : _____

Appel d'offres n°: _____

_____ [nom et adresse du garant]

Bénéficiaire : _____ [nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : _____

Garantie de bonne exécution numéro : _____

Nous avons été informés que _____ [nom du Titulaire] (ci-après dénommé « le Titulaire ») a conclu avec vous le Marché numéro _____ en date du _____ pour l'exécution de _____ [description des Services] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ [nom du garant] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de _____ [insérer la somme en chiffres] _____ [insérer la somme en lettres]⁵.

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché.

La présente garantie expire à la date de réception provisoire de la prestation le _____ jour de _____ 2____, ⁶ et toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Nom : [nom complet de la personne signataire] Titre [capacité juridique de la personne signataire]

⁵ Le Garant doit insérer le montant prévu au Marché.

⁶ Insérer la date représentant trente jours suivant la date estimée de fin des prestations.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du Ministère de l'Economie et des Finances qui expire au

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document.

En date du _____ jour de _____.



Business Register extract Netherlands Chamber of Commerce

CCI number 33158992

Page 4 (of 4)

Contents of power of attorney Limited power of attorney. Consult file for restrictions.

Extract was made on 03-10-2023 at 11:15 hours.
For extract



C.M.H.L. Lourens, Grouplead Zorgeloze Ondernemer

APOSTILLE

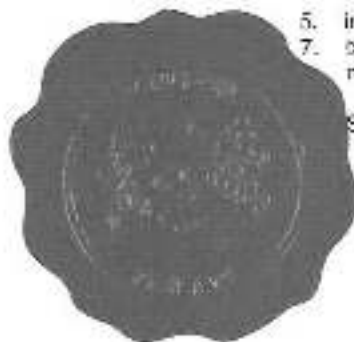
(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by C.M.H.L. Lourens
3. acting in the capacity of official of the Chamber of
Commerce and Industry
4. bears the seal/stamp of aforesaid Chamber of
Commerce and Industry

Certified

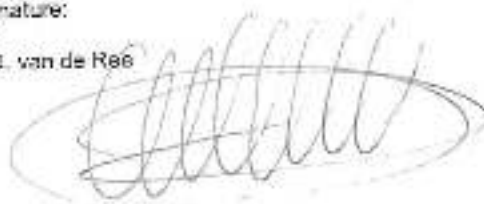
5. in Den Haag
6. on 03-10-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
no. 2023-12377

Seal/stamp:



10. Signature:

C.D. van de Ree



WAARMERK
KAMER VAN NEDERLANDSE

A certified extract is an official proof of registration in the Business Register. Certified extracts issued on paper are signed and contain a microtext and UV logo printed on specially dull paper.

Business Register extract
Netherlands Chamber of Commerce

CCI number 33153992

Page 3 (of 4)

Powers Solely/independently authorised

Name Cassar, Edward Mark
Date of birth 14-03-1971
Date of entry into office 15-04-2020 (registration date: 27-05-2020)
Title Directeur m.p.t.v. Chief Financial Officer Elsevier
Powers Solely/independently authorised

Name Verses, Judy Krupnik
Date of birth 10-03-1957
Date of entry into office 31-01-2023 (registration date: 10-02-2023)
Powers Solely/independently authorised

Name Lim, Thong Li
Date of birth 16-07-1981
Date of entry into office 19-09-2023 (registration date: 29-09-2023)
Title Directeur m.p.t.v. VP Account Support and Tender Management
Powers Solely/independently authorised

Authorised representatives

Name RELX Nederland B.V.
Visiting address Radarweg 23, 1043NX Amsterdam
Registered under CCI number 33156677
Date of entry into office 18-06-2003
Title Algemeen procurator/hoeder
Contents of power of attorney Full power of attorney

Name Cooljmans, Sjoerd
Date of birth 01-03-1976
Date of entry into office 01-03-2018 (registration date: 09-03-2018)
Title HR Director
Contents of power of attorney Limited power of attorney. Consult file for restrictions.

Name Garone, Paolo
Date of birth 14-04-1975
Date of entry into office 17-10-2022 (registration date: 31-10-2022)
Title Director of Finance Operations

WAARMERK
KAMER VAN KOOPHANDEL

A certified extract is an official proof of registration in the Business Register. Certified extracts issued on paper are signed and contain a microtext and UV logo printed on optically dull paper.

Business Register extract
Netherlands Chamber of Commerce

CCI number 33158992

Page 2 (of 4)

Visiting address	Embase North-Holland (Publishing) Scopus ScienceDirect Engineering Information Radarweg 29, 1043NX Amsterdam
Telephone number	+31204853911
Date of incorporation	17-12-1979
Activities	SBI-code: 5814 - Publishing of journals and magazines SBI-code: 5811 - Book publishing SBI-code: 5812 - Databases SBI-code: 5201 - Writing, producing and publishing of software SBI-code: 5202 - Computer consultancy and support For further information on activities, see Dutch extract
Employees	1090

Sole shareholder

Name	RELX Nederland B.V.
Visiting address	Radarweg 29, 1043NX Amsterdam
Registered under CCI number	33156677
Sole shareholder since	30-12-1996

Board members

Name	Rayzlit Besson, Kumsal
Date of birth	13-08-1974
Date of entry into office	15-02-2019 (registration date: 05-03-2019)
Title	Chief Executive Officer
Powers	Solely/independently authorised

Name	bij de Weg, Jan
Date of birth	14-05-1965
Date of entry into office	24-01-2020 (registration date: 30-01-2020)
Title	Director
Powers	Solely/independently authorised

Name	Hassink - ter Haar, Laura Maria
Date of birth	17-12-1971
Date of entry into office	24-01-2020 (registration date: 30-01-2020)
Title	Director

WAARMERK
KONINKRIJK DER NEDERLANDEN

A certified extract is an official proof of registration in the Business Register. Certified extracts issued on paper are signed and contain a microtext and UV logo printed on optically dull paper.

Business Register extract
Netherlands Chamber of Commerce

CCI number 33158952

Page 1 (of 4)

The company / organisation does not want its address details to be used for unsolicited postal advertising or visits from sales representatives.

Legal entity

RSIN 005033019
Legal form Besloten Vennootschap (comparable with Private Limited Liability Company)
Name given in the articles Elsevier B.V.
Corporate seat Amsterdam
Date of deed of incorporation 17-12-1979
Date of deed of last amendment to the Articles of Association 10-11-2009
Issued capital EUR 18.000,00
Paid up capital EUR 18.000,00
Filing of the annual accounts The declaration of consent for financial year 2022 was filed on 26-05-2023.

Company

Trade names Elsevier B.V.
Noord-Hollandse Uitgeversmaatschappij
Excerpta Medica
Embass
North-Holland (Publishing)
Scopus
ScienceDirect
Engineering Information
Company start date 17-12-1979
Activities SBI-code: 5814 - Publishing of journals and magazines
SBI-code: 5811 - Book publishing
SBI-code: 5812 - Databases
SBI-code: 6201 - Writing, producing and publishing of software
SBI-code: 6202 - Computer consultancy and support
Employees 1090

Establishment

Establishment number 000020408137
Trade names Elsevier B.V.
Noord-Hollandse Uitgeversmaatschappij
Excerpta Medica

WAARMERK
KVK/KVW/KOOP/ACCU

A certified extract (with official proof of registration) in the Business Register. Certified extracts issued on paper are signed and contain a microtext and UV-ink printed on optically dull paper.

Uittreksel Handelsregister Kamer van Koophandel®

KvK-nummer 33152992

Pagina 4 (van 4)

Uittreksel is vervaardigd op 03-10-2023 om 11:16 uur.
Voor uittreksel



C.M.H.L. Lourens, Grouplead Zorgeloze Ondernemer

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

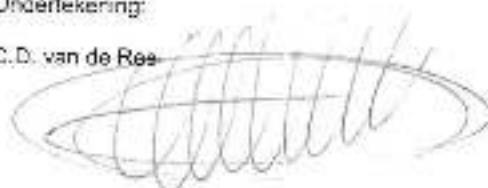
1. Land: NEDERLAND
Deze openbare akte
2. is ondertekend door C.M.H.L. Lourens
3. handelende in hoedanigheid van ambtenaar bij de
Kamer van Koophandel en Fabrieken
4. is voorzien van het zegel/stempel van voornoemde
Kamer van Koophandel en Fabrieken

Voor echt verklaard

5. te Den Haag
6. op 03-10-2023
7. door de Griffier van de Rechtbank Den Haag
8. onder nummer: 2023-12377

9. Zegel/stempel:
10. Ondertekening:

C.D. van de Ree



WAARMERK
KAMER VAN KOOPHANDEL

Ein gewaarmerkt uittreksel is een officieel bewijs van inschrijving in het Handelsregister. Een gewaarmerkt uittreksel is ondertekend, voorzien van een microstempel en is logo gedrukt op optisch doorzichtig papier.

Uittreksel Handelsregister
Kamer van Koophandel®

KvK-nummer 33158992

Pagina 3 (van 4)

Bevoegdheid	Alleen/zelfstandig bevoegd
Naam	Cassar, Edward Mark
Geboortedatum	14-03-1971
Datum in functie	15-04-2020 (datum registratie: 27-05-2020)
Titel	Directeur m.p.t.v. Chief Financial Officer Elsevier
Bevoegdheid	Alleen/zelfstandig bevoegd
Naam	Verses, Judy Krupnik
Geboortedatum	10-03-1957
Datum in functie	31-01-2023 (datum registratie: 10-02-2023)
Bevoegdheid	Alleen/zelfstandig bevoegd
Naam	Lim, Thong U
Geboortedatum	16-07-1981
Datum in functie	19-09-2023 (datum registratie: 28-09-2023)
Titel	Directeur m.p.t.v. VP Account Support and Tender Management
Bevoegdheid	Alleen/zelfstandig bevoegd

Gevolmachtigden

Naam	RELX Nederland B.V.
Bezoekadres	Radarweg 29, 1043NX Amsterdam
Ingeschreven onder KvK-nummer	33156677
Datum in functie	18-05-2003
Titel	Algemeen procuratorhouder
Inhoud volmacht	Volledige volmacht
Naam	Cooijmans, Sjoerd
Geboortedatum	01-03-1976
Datum in functie	01-03-2018 (datum registratie: 09-03-2018)
Titel	HR Director
Inhoud volmacht	Beperkte volmacht. Raadpleeg opgave voor de beperkende bepalingen.
Naam	Carrone, Paolo
Geboortedatum	14-04-1975
Datum in functie	17-10-2022 (datum registratie: 31-10-2022)
Titel	Director of Finance Operations
Inhoud volmacht	Beperkte volmacht. Raadpleeg opgave voor de beperkende bepalingen.

WAARMERK
KAMER VAN KOOPHANDELEen gearmerkt uittreksel is een officieel bewijs van inschrijving in het Handelsregister. Een papier-
gearmerkt uittreksel is anderszins voorzien van een microtekst of UV-logo gedrukt op 'optisch door-
zichtig' papier.

Uittreksel Handelsregister Kamer van Koophandel®

KvK-nummer 331 56992

Pagina 2 (van 4)

	North-Holland (Publishing) Scopus ScienceDirect Engineering Information Radarweg 29, 1043NX Amsterdam 0204853911 17-12-1979 SBI-code: 5814 - Uitgeverijen van tijdschriften SBI-code: 5811 - Uitgeverijen van boeken SBI-code: 5812 - Databanken SBI-code: 5201 - Ontwikkelen, produceren en uitgeven van software SBI-code: 6202 - Advisering en ondersteuning op het gebied van informatietechnologie Houdster- en financieringsmaatschappij. Het publiceren van wetenschappelijke en medische vakinformatie, data analyses en softwarediensten
Bezoekadres	
Telefoonnummer	
Datum vestiging	
Activiteiten	
Werkzame personen	1090

Enig aandeelhouder

Naam	RELX Nederland B.V.
Bezoekadres	Radarweg 29, 1043NX Amsterdam
Ingeschreven onder KvK-nummer	331 56577
Enig aandeelhouder sedert	30-12-1998

Bestuurders

Naam	Bayazit Besson, Kumaal
Geboortedatum	13-08-1974
Datum in functie	15-02-2019 (datum registratie: 06-03-2019)
Titel	Chief Executive Officer
Bevoegdheid	Alleen/zelfstandig bevoegd

Naam	bij de Weg, Jan
Geboortedatum	14-05-1966
Datum in functie	24-01-2020 (datum registratie: 30-01-2020)
Titel	Directeur
Bevoegdheid	Alleen/zelfstandig bevoegd

Naam	Hessink - ter Haar, Laura Maria
Geboortedatum	17-12-1971
Datum in functie	24-01-2020 (datum registratie: 30-01-2020)
Titel	Directeur

WAARMERK
KAMER VAN KOOPHANDEL

Een gezamenlijk uittreksel is een officieel bewijs van inschrijving in het Handelsregister. Een papieren gezamenlijk uittreksel is onder tekend, voorzien van een microtekst, en uv-logo gedrukt op optisch doord papier.

**Uittreksel Handelsregister
Kamer van Koophandel®**

KvK-nummer 33158992

Pagina 1 (van 4)

De onderneming / organisatie wil niet dat haar adresgegevens worden gebruikt voor ongevraagde postreclame en verkoop aan de deur.

Rechtspersoon

RSIN 005033019
Rechtsvorm Besloten Vennootschap
Statutaire naam Elsevier B.V.
Statutaire zetel Amsterdam
Datum akte van oprichting 17-12-1979
Datum akte laatste statutenwijziging 10-11-2009
Geplaatst kapitaal EUR 18.000,00
Gezort kapitaal EUR 18.000,00
Opzetting jaarstuk De instemmingsverklaring voor boekjaar 2022 is geponeerd op 26-05-2023.

Onderneming

Handelsnamen Elsevier B.V.
Noord-Hollandse Uitgeversmaatschappij
Excerpta Medica
Embase
North-Holland (Publishing)
Scopus
ScienceDirect
Engineering Information
Startdatum onderneming 17-12-1979
Activiteiten SBI-code: 5814 - Uitgeven van tijdschriften
SBI-code: 5811 - Uitgeven van boeken
SBI-code: 5812 - Databanken
SBI-code: 6201 - Ontwikkelen, produceren en uitgeven van software
SBI-code: 6202 - Advisering en ondersteuning op het gebied van informatietechnologie
Werkzame personen 1090

Vestiging

Vestigingsnummer 00020408137
Handelsnamen Elsevier B.V.
Noord-Hollandse Uitgeversmaatschappij
Excerpta Medica
Embase

WAARMERK
KAMER VAN KOOPHANDEL

Een gewaarmarkte uittreksel is een officieel bewijs van inschrijving in het Handelsregister. Een papieren gewaarmarkte uittreksel is ook tekenend voorzien van een microstet en u-icoon gedrukt op 'echtisch doos' papier.

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: LES PAYS-BAS
Le présent acte public
2. a été signé par G.F. Gijssbarts
3. agissant en qualité de traducteur assermenté
4. est revêtu du sceau/livre du traducteur susnommé

Attesté

5. à Den Haag
6. le 06-10-2023
7. par le greffier du tribunal Den Haag
8. sous No. 2023/12570
9. Sceau/livre:
10. Signature:

S.M. Koegler



BEËDIGINGSVERKLARING

Ondergetekende, Gineke Gijsberts, beëdigd als vertaalster Nederlands, Frans en Spaans aan de Rechtbank van Den Haag, ingeschreven in het Register voor Beëdigde Tolken en Vertalers onder nummer 2057, verklaart hierbij dat de door haar vervaardigde vertaling volledig is en overeenstemt met de brontekst die aan de onderhavige vertaling gehecht is.

DECLARACIÓN DE CERTIFICACIÓN

La abajo firmante, Gineke Gijsberts, traductora jurada para el holandés, francés y español ante el Tribunal de La Haya, inscrita en el Registro de Intérpretes y Traductores Jurados bajo el número 2057, declara que la traducción que hizo es una traducción fiel y completa del documento original que se adjunta a la presente traducción.

DÉCLARATION DE CERTIFICATION

La soussignée, Gineke Gijsberts, traductrice assermentée pour le néerlandais, le français et l'espagnol devant le Tribunal de La Haye, inscrite dans le registre des interprètes et des traducteurs sous le numéro 2057, certifie que cette traduction est une traduction fidèle et complète du document original joint à cette traduction.



05 OKT. 2023

Addr. Urgent Vertalen
Javestraat 72
2585 AS The Hague
The Netherlands

Tel. +31 (0)70 778 58 30
E-mail: info@urgentvertalen.nl
Web: <https://urgentvertalen.nl/>

Het aanbrengen van wijzigingen of aanvullingen op het brondocument of de vertaling is niet toegestaan en maakt deze documenten ongeldig. Het vervalsen van documenten of het gebruik van vervalste documenten is strafbaar.

4

Un extrait de la Chambre de commerce en anglais avec apostille est également joint.



CHAMBRE DE COMMERCE

Extrait du registre du commerce
des Chambres de Commerce

Numéro de dossier : 33158992

Page 4 (de 4)

L'extrait a été délivré le 03-10-2023 à 11.16 heures
Pour l'extrait

[Signature illisible]

C.M.H.L. Lourens, Directeur des entrepreneurs insouciants

APOSTILLE
(Convention de La Haye du 5 octobre 1954)

1. Pais : Pays-Bas
Ce document public
2. a été signé par : **C.M.H.L. Lourens**
3. agissant en sa qualité de fonctionnaire de la Chambre de commerce et d'usines,
4. porte le cachet/timbre de la Chambre de commerce et des usines susmentionnée

certifié
5. à La Haye
6. le 03-10-2023
7. par le Greffier du Tribunal de La Haye
8. sous le numéro 2023-12377
9. cachet/timbre
10. Signature

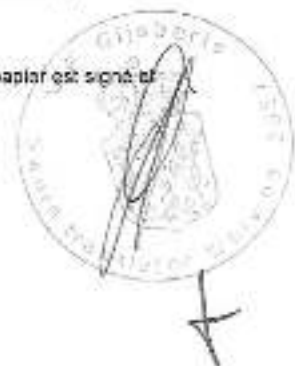
C.D. van de Ree
[Signature illisible]

[Sceau]
Le Tribunal de La Haye

[Sceau]
Chambre de commerce

[2023-10-03 11:16:14]

Un extrait certifié est un certificat officiel d'enregistrement au registre du commerce. Un extrait certifié en papier est signé et porte un micro texte et logo UV imprimés sur papier invisibles à l'œil.



CHAMBRE DE COMMERCE

Extrait du registre du commerce
des Chambres de Commerce

Numéro de dossier : 33158992

Page 3 (de 4)

Compétence	Compétence unique/indépendante
Nom	Cassar, Edward Mark
Date de naissance	14-03-1971
Entrée en fonction	15-04-2020 (Date d'enregistrement 27-05-2020)
Titre	Directeur avec le titre personnel de Chief Financial Officer d'Elsevier
Compétence	Compétence unique/indépendante
Nom	Verses, Judy Krupnik
Date de naissance	10-03-1957
Entrée en fonction	31-01-2023 (Date d'enregistrement : 10-02-2023)
Compétence	Compétence unique/indépendante
Nom	Lim, Thong Li
Date de naissance	16-07-1981
Entrée en fonction	19-09-2023 (Date d'enregistrement : 28-09-2023)
Titre	Directeur avec le titre personnel de VP Account Support and Tender Management
Compétence	Compétence unique/indépendante

Représentants autorisés

Nom	RELX Nederland B.V.
Adresse de visite	Radarweg 29,1043 NX Amsterdam
Enregistré à la Chambre de Commerce sous le numéro	33156677
Entrée en fonction	18-06-2003
Titre	Fondé de pouvoir
Contenu de la procuration	Pleine pouvoir
Nom	Cooljmans, Sjoerd
Date de naissance	01-03-1978
Entrée en fonction	01-03-2018 (Date d'enregistrement 09-03-2018)
Titre	Directeur des RH
Contenu de la procuration	Pouvoir limitée. Pour les dispositions restrictives, veuillez consulter le dossier.
Nom	Garrone, Paolo
Date de naissance	14-04-1975
Entrée en fonction	17-10-2022 (Date d'enregistrement 31-10-2022)
Titre	Director of Finance Operations
Contenu de la procuration	Pouvoir limitée. Pour les dispositions restrictives, veuillez consulter le dossier.

[Scellé]
Chambre de commerce

[2023-10-03 11:18:14]

Un extrait certifié est un certificat officiel d'enregistrement au registre du commerce. Un extrait certifié en papier est signé et porte un micro texte et logo UV imprimés sur papier invisibles à l'œil.



CHAMBRE DE COMMERCE

Extrait du registre du commerce
des Chambres de Commerce

Numéro de dossier : 33158992

Page 2 (de 4)

Adresse de visite	North-Holland (Publishing)
Numéro de téléphone	Scopus
Date de constitution	ScienceDirect
Activités	Engineering Information
	Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam
	+31 20 4853911
	17-12-1979
	Code SBI 5814 - Éditeurs de magazines
	Code SBI 5811 - Éditeurs de livres
	Code SBI 5812 - Bases de données
	Code SBI 6201 - Développement, production et publication de logiciels
	Code SBI 6202 - Conseil et assistance en technologies de l'information
	Société de holding et de financement. La publication d'informations scientifiques et médicales professionnelles, analyse de données et services logiciels
Nombre d'employés	1090

Actionnaire unique

Nom	RELX Nederland B.V.
Adresse de visite	Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam
Enregistrée à la Chambre de Commerce sous le numéro	33156677
Actionnaire unique depuis	30-12-1998

Administrateurs

Nom	Bayazit Besson, Kumsal
Date de naissance	13-08-1974
Entrée en fonction	15-02-2019 (Date d'enregistrement 06-03-2019)
Titre	Chief Executive Officer
Compétence	Compétence unique/indépendante

Nom	bij de Weg, Jan
Date de naissance	14-05-1966
Entrée en fonction	24-01-2020 (Date d'enregistrement 30-01-2020)
Titre	directeur
Compétence	Compétence unique/indépendante

Nom	Hassink-ter Haar, Laura Maria
Date de naissance	17-12-1971
Entrée en fonction	24-01-2020 (Date d'enregistrement 30-01-2020)
Titre	directeur

[Scalco]
Chambre de commerce

[2023-10-03 11:16:14]

Un extrait certifié est un certificat officiel d'enregistrement au registre du commerce. Un extrait certifié en papier est signé et porte un micro-texte et logo UV imprimés sur papier invisibles à l'œil.



CHAMBRE DE COMMERCE

Extrait du registre du commerce
des Chambres de Commerce

Numéro de dossier : 33158992

Page 1 (de 4)

L'entreprise/organisation ne souhaite pas que ses coordonnées soient utilisées pour la publicité par courrier électronique non sollicitée et des ventes à domicile

Entité juridique

RSIN 005033019
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Nom statutaire Elsevier B.V.
Siège social Amsterdam
Date de acte de constitution 17-12-1979
Date de la dernière modification des statuts 10-11-2009
Capital souscrit EUR 18.000,00
Capital versé EUR 18.000,00
Présentation du rapport annuel La déclaration de consentement pour l'exercice 2022 a été déposée le 28-05-2023.

*RSIN = Numéro d'information sur les personnes morales et les associations

Entreprise

Noms commerciaux Elsevier B.V.
Noord-Hollandische Uitgeversmaatschappij
Excerpta Medica
Embase
North-Holland (Publishing)
Scopus
ScienceDirect
Engineering Information
Date de fondation de l'entreprise 17-12-1979
Activités Code SBI* 5814 - Éditeurs de magazines
Code SBI 5811 - Éditeurs de livres
Code SBI 5812 - Bases de données
Code SBI 6201 - Développement, production et publication de logiciels
Code SBI 6202 - Conseil et assistance en technologies de l'information
Nombre d'employés 1090
*SBI = Classification d'entreprise uniforme

Localisation

Numéro d'emplacement 000020408137
Noms commerciaux Elsevier B.V.
Noord-Hollandische Uitgeversmaatschappij
Excerpta Medica
Embase

[Socau]
Chambre de commerce

[2023-10-33 11 :16 :14]

Un extrait certifié est un certificat officiel d'enregistrement au registre du commerce. Un extrait certifié en papier est signé et porte un micro texte et logo UV imprimée sur papier invisibles à l'œil.



Van Buttingha Wichers

NOTAIRES

Droit de la famille • Droit des sociétés • Immobilier

DECLARATION

Dossier numéro ES/GMT/83652.01 (31)

Le Soussigné, Eelko Drewes Smit LL.M. notaire (notaris) établi à La Haye (Pays-Bas), certifie par la présente que le document ci-joint est délivré pour copie certifiée conforme d'un document (tel que visé à l'article 49 paragraphe 3 de la "Wet op het Notarisambt" [ici régissant les cabinets de notaires], lequel document m'a été présenté dans sa forme originale aux fins des présentes.



Tempon:
M. E. D. Smit
Notaire à La Haye

Eelko Drewes Smit (2825)
Notaire
Koninginnegracht 23
2514 AB La Haye (Pays-Bas)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

La présente déclaration ne peut être invoquée qu'à la condition expresse que toute question d'interprétation ou de responsabilité qui en découle soit régie par le droit néerlandais et portée exclusivement devant le tribunal compétent de La Haye, aux Pays-Bas. En outre, cette déclaration ne peut être invoquée par toute personne qu'à la condition expresse que nos conditions générales, qui incluent une clause de limitation de responsabilité, s'appliquent. La référence au « client » dans ces conditions générales inclut toute personne se fondant sur cette déclaration. Les conditions générales sont accessibles sur <http://www.vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: PAYS-BAS
2. Le présent acte public
3. a été signé par Me. E.D. Smit
4. agissant en qualité de notaire à 's-Gravenhage
- est revêtu du sceau/timbre du notaire précité

Attesté

5. à La Haye
6. le 26-03-2023
7. par le greffier de la cour de district à La Haye
8. n°. 2023/12040
9. Sceau/Timbre:
10. Signature
/signature/
M.W.F. van der Wal



III 1760747

Déclaration de bonne conduite



Justis
Ministère de la Justice et de la Sécurité

Adresse de retour BP 16115 2533 BC La Heye
Monsieur T.L. Lim
Jan Klatstraat 159
1018 PM AMSTERDAM

Date	12 septembre 2023
Notre référence	9999012023091204265
Nom de famille	Lim
Particule	
Prénom(s)	Thong Li
Date de naissance	16 juillet 1981
Lieu de naissance	Singapore
Pays de naissance	Singapore

Par la présente, je délivre la déclaration de bonne conduite dont vous avez besoin pour :
VP Account Support and Tender Management (Vice-président assistance aux comptes et gestion des appels d'offres) chez Elsevier B.V.

De l'enquête menée par Justis, il ressort qu'aucune objection n'a été formulée pour la fonction ou la finalité pour laquelle vous avez demandé la présente déclaration.

Cette enquête est basée sur le profil suivant:
11, 12, 22, 53, 71

Sur la page suivante de la présente déclaration, vous trouverez plus d'informations sur ce profil.

En vertu de l'article 28 de la loi sur les informations relatives à l'information judiciaire et au casier judiciaire, je délivre la présente déclaration de bonne conduite. Souhaitez-vous en savoir plus sur l'enquête effectuée par Justis? Vous trouverez plus d'informations sur www.justis.nl/vos.

Attention : vérifiez toujours les marques d'authentification de la déclaration.
Le Ministre de la Protection juridique,
en son nom,

/signature/
M. Visser
Directeur général

Cachet :
Justis, autorité en matière de délitage
Ministère de la Justice et de la Sécurité
Gouvernement néerlandais



+

Caractéristiques de la fonction:

Informations

- 11 Être autorisé à consulter et/ou éditer des systèmes
- 12 Traiter des informations sensibles/confidentielles
- 13 Connaître les systèmes de sécurité, mécanismes de contrôle et processus de vérification

Argent

- 21 Traiter l'argent comptant et/ou les paiements électroniques et/ou les titres (numériques)
- 22 Posséder une compétence budgétaire

Marchandises

- 36 Surveiller les processus de production
- 37 Disposer de biens
- 38 Stocker des matières, objets ou biens, etc., présentant un risque pour l'homme (et les animaux) en cas d'usage impropre ou incorrect

Services

- 41 Fournir des services (conseil, sécurité, nettoyage, catering, maintenance, etc.)
- 43 Fournir des services dans le cadre de vie personnel

Opérations commerciales

- 52 Décider des offres (mener des négociations et conclure des contrats) et passer des soumissions

Processus

- 61 Maintenir et rénover/exploiter des machines et/ou équipements (de production), des véhicules et/ou des aéronefs
- 62 Moyens de transport (roulant) par lequel des marchandises, des produits et des colis postaux sont transportés et/ou livrés, à l'exclusion des moyens de transport interne au sein d'une entreprise
- 63 Moyens de transport (roulant) pour des personnes

Gérer une organisation

- 71 Personnes qui par leur fonction dirigent des personnes et/ou une organisation (ou une partie de celle-ci)

Personnes

- 84 Chargées de la prise en charge de mineurs
- 85 Chargées de la prise en charge de personnes (nécessitant une aide), telles que les personnes âgées et les personnes handicapées
- 86 Garde d'enfants

Caractéristiques de sécurité

Sur base des caractéristiques ci-dessous, vous pouvez déterminer si la Déclaration de bonne conduite que vous avez en main est un original.

- Le papier présente les caractéristiques suivantes
 - * le logo national bleu
 - * une grille
 - * un filigrane ondulé caractéristique.
- Un hologramme est visible dans le papier.
- Sous une lampe UV:
 - * le papier reste sombre
 - * des petites fibres s'illuminent dans le papier
 - * un rectangle s'illumine autour du N en bleu, dans le coin sup. droit
 - * un logo s'illumine en bas à droite.

Vous désirez plus d'informations ? www.justis.nl



TRADUCTION JUREE

Je soussignée, Veerle MEYERS, traductrice pour les langues anglaise, néerlandaise et française, assermentée par le tribunal de La Haye / Pays-Bas (numéro d'enregistrement C / 09/561759 KG / RK 18-484), inscrite au registre légal conformément à la loi pour les Interprètes et Traducteurs Jurés sous le numéro 21428, déclare que la traduction que j'ai produite est complète et que son contenu correspond au mieux de mes capacités au document source joint à cette traduction et muni de mes initiales et de mon tampon. Cette déclaration jurée garantit uniquement l'exactitude de la traduction et n'implique en aucun cas l'acceptation ou l'authenticité du document source.

Pour preuve, je signe la présente, le 27.09.2023 à Eppegem, Belgique,



L'apport de modifications et/ou l'apposition de compléments au document source et/ou dans la traduction n'est pas autorisé et rend ces documents non valides. La falsification et l'utilisation de documents falsifiés sont passibles d'une peine.

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by V. Meyers
3. acting in the capacity of sworn translator
4. bears the seal/stamp of aforesaid translator

Certified

5. in Den Haag
6. on 23-09-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
8. no. 23/12280

9. Seal/stamp:

10. Signature:

M. Versteeg



Van Buttingha Wichers

NOTARISSEN

Familie recht • Ondernemingsrecht • Onroerend goed

STATEMENT

file number: ES/GMT/83652.01 (31)

I, Eelko Drewes Smit LL.M, civil-law notary (*notaris*) practising in The Hague (the Netherlands), hereby state that the attached document is a true copy (as meant by Article 49 paragraph 3 of the Dutch civil-law notaries act) of a document, which document for the purposes hereof has been presented to me in the original.

The Hague, 22 September 2023



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Drewes Smit', written over a horizontal line.

Eelko Drewes Smit (2825)
civil-law notary
Koninginnegracht 23
2514 AB The Hague (the Netherlands)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

This statement may only be relied upon under the express condition that any issue of interpretation or liability arising there under will be governed by the laws of the Netherlands and be brought exclusively before the competent court in The Hague, the Netherlands. In addition, this statement may only be relied upon by any person under the express condition that our General Terms and Conditions, which include a limitation of liability clause, apply. The reference to 'Client' in those General Terms and Conditions includes any person relying upon this statement. The General Terms and Conditions can be accessed at: <https://vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.

A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by mr. E.D. Smil
3. acting in the capacity of notary at 's-Gravenhage
4. bears the seal/stamp of aforesaid notary

Certified

5. in Den Haag
6. on 26-09-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
8. no. 2023/12040

9. Seal/stamp:

10. Signature:

M.W.F. van der Wal



**Verklaring Omtrent het Gedrag
Certificate of Conduct**



Justis
Ministerie van Justitie en Veiligheid

N 17 17/17

> Retouradres Postbus 20115 2500 BC Den Haag

De heer T.L. Lim
Jan Kiststraat 159
1018 PM AMSTERDAM

Date	Datum	12 september 2023
Our reference	Ons kenmerk	9999012023091.204265
Surname	Geslachtsnaam	Lim
Prefix to surname	Tussenvoegsels	
Given names	Voorna(n)am(en)	Thong U
Date of birth	Geboortedatum	16 juli 1981
Place of birth	Geboorteplaats	Singapore
Country of birth	Geboorteland	Singapore

Hierbij geef ik u de VOG die u nodig heeft voor:
VP Account Support and Tender Management bij Elsevier B.V.

Uit de screening van Justis blijkt dat er geen bezwaren zijn voor de functie of het doel
waarvoor u de VOG heeft aangevraagd.

Er is bij deze screening uitgegaan van het volgende profiel:
11, 12, 22, 53, 71

Op de volgende pagina van deze VOG vindt u meer informatie over dit profiel.

Ik geef de VOG af op grond van artikel 28 van de Wet Justitie en strafvorderlijke
gegevens. Wilt u meer weten over de screening door Justis? Op www.justis.nl/vog vindt u
meer informatie.

Let op: controleer altijd de authenticiteitsmerken van de VOG.
De Minister voor Rechtsbescherming,
namens deze,

M. Visser
Algemeen directeur



The Minister for Legal Protection has conducted an investigation into the conduct of the person
named in this Certificate and declares that, in view of the risk to society in relation to the purpose for which the
certificate has been requested and considering the interests of the person concerned, the investigation has
not resulted in any objections to this person in connection with the specific profile mentioned above or the job
features indicated on the reverse of this Certificate. The Minister is therefore hereby pleased to issue this
Certificate of Conduct, pursuant to section 28 of the Dutch Judicial Data and Criminal Records Act.

Functieaspecten:

Information

11. Bevoegdheid hebben tot het raadplegen en/of bewerken van systemen
12. Met gevoelige/vertrouwelijke informatie omgaan
13. Kennis hebben van veiligheidsystemen, controlemechanismen en verificatieprocessen

Gold

21. Met contante en/of grote gelden en/of (digitale) waardepapieren omgaan
22. Budgetbevoegdheid hebben

Goods

36. Het bewaken van productieprocessen
37. Het beschikken over goederen
38. Het voorhanden hebben van stoffen, objecten en voorwerpen die, die zij (onrecht)lijk of onjuist gebruik van. Nieuwvormen voor mensen (in ifie)

Services

41. Het verlenen van diensten (advies, beveiliging, schoonmaak, catering, onderhoud, etc.)
42. Het voorhanden hebben van diensten in de plaatselijke omgeving

Business transactions

53. Het beslissen over offertes (het voeren van onderhandelingen en het afsluiten van contracten) en het doen van aanbestedingen

Process

61. Het onderhouden, ombouwen, bedienen van (productie)machines en/of apparaten, voertuigen en/of luchtvaartuigen
57. (Rij)end vervoer waarbij goederen, producten, post en pakketten worden getransporteerd en/of afgevoerd, anders dan het inter-nationaal vervoer binnen een bedrijf
63. (Rij)end vervoer waarbij personen worden vervoerd

Administering an organisation

71. Personen of een deel van hun functies mensen en/of een organisatie (of een deel daarvan) zetturen

Persons

84. Bezet zijn met de zorg voor minderjarigen
85. Bezet zijn met de zorg voor (niet-behoevende) personen, zoals ouderen en gehandicapten
86. Kinderopvang

Echtheidskenmerken

Aan de hand van de volgende kenmerken kunt u beoordelen of u een originele Verklaring Omtrent het Gedrag in handen heeft.

- Het papier is vervaardigd van:
 - het blauwe lijkslogo
 - een raster
 - een karakteristiek groen watermerk
- In het papier is een hologram zichtbaar
- Onder een UV-lamp:
 - blijft het papier donker
 - zijn er kleine vlekjes op in het papier
 - is er een rechthoek op die het blauwe R-nummer rechtsboven
 - zijn er een klein wit rechthoek op.

Meer informatie: www.justis.nl

Job features:

Information

11. Being authorized to consult and/or process data in computer systems
12. Handling sensitive and confidential information
13. Having knowledge of security systems, control mechanisms and verification processes

Money

21. Handling cash, transferable money and/or (digital) securities
22. Having budgetary authority

Goods

36. Monitoring production processes
37. Having access to goods
38. Having access to materials, property, objects etc. that, if used inappropriately or incorrectly, pose a risk to people and/or animals

Services

41. Providing services (advice, security, cleaning, catering, maintenance, etc.)
42. Services in individual living environment

Business transactions

53. Making decisions on offers (conducting negotiations and concluding contracts) and awarding tenders

Processes

61. Maintaining, converting/opening production or other machinery and/or for cars, vehicles and/or aircraft
62. Transporting and/or delivering goods, post and packages otherwise than via an in-company transport system
63. Transporting passengers

Management

71. Managing people and/or (part of) an organisation

Persons

84. Being responsible for the care of minors
85. Being responsible for the care of persons requiring assistance such as the aged and the disabled
86. Childcare

Authenticity features

Based on the following features you can determine whether you have received an original Certificate of Conduct.

- The paper is printed:
 - the blue logo of the Government of the Netherlands
 - a grid
 - a characteristic green watermark
- A hologram is visible in the paper
- Under a UV lamp:
 - the paper remains dark
 - small holes in the paper light up
 - a rectangle lights up around the blue R-number in the top right corner
 - a figurative mark lights up in the bottom right corner

For more information visit: www.justis.nl



Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
Netherlands
T +31 (0)20 485 3700
E info@elsevier.com
elsevier.com

DECLARATION DE RESPECT DES OBLIGATIONS EN MATIERE SOCIALE ET FISCALE

Je soussigné, Mr. Thong-Li Lim, (numéro de passeport K2301816E) représentant Elsevier B.V. ("Elsevier") dont le siège social est Radarweg, 29, 1043 NX Amsterdam, Pays-Bas, déclare sous ma responsabilité personnelle qu'à ce jour, Elsevier remplit l'ensemble des obligations qui lui incombent en matière sociale et fiscale aux Pays-Bas et que le certificat « Déclaration de l'historique des paiements, respect des obligations fiscales » fourni par l'Autorité « *Belastingdienst* », présenté pour prouver que nous sommes à jour de nos obligations fiscales comprend les cotisations de sécurité sociale et que nous ne pouvons pas fournir un certificat spécifique délivré par le « *Belastingdienst* » en ce qui concerne les cotisations sociales parce que celles-ci sont incluses dans les cotisations d'impôt ou d'autres créances qui ont été renvoyées pour recouvrement au collecteur pour Elsevier.

Je déclare par la présente qu'Elsevier est Elsevier remplit l'ensemble des obligations qui lui incombent en matière sociale et fiscale aux Pays-Bas.

Signature du représentant légal

Thong Li Lim

Digitally signed by Thong Li
Lim
Date: 2023.11.03 12:04:43
+01'00'

Fait à Amsterdam, 06/11/2023

2

CHUBB

Attestation d'assurance

A qui de droit,

Assureurs	Chubb European Group SE, UK
Numéro de police:	UKCAID11807
Preneur d'assurance:	RELX PLC, RELX Group plc et leurs sociétés associées respectives et leurs filiales respectives.
Période d'assurance:	du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 inclus

La présente certifie que la police d'assurance sous rubrique, sous réserve de ses conditions générales, exclusions et limites de responsabilité, indemnise le Preneur d'assurance, y compris ses filiales, en matière de responsabilité civile (y compris la responsabilité découlant d'un contrat) découlant de son entreprise en cas d'accident avec :

- Dommages corporels à toute personne autre que dans le cadre de l'emploi par le Preneur d'assurance
- Perte ou détérioration de biens n'appartenant pas au Preneur d'assurance

Les limites de responsabilité prévues par la police d'assurance sous rubrique s'élèvent à :

Responsabilité civile :	USD 10.000.000 pour toute occurrence.
Responsabilité du fabricant :	USD 10.000.000 pour toute occurrence et au total pour toute période d'assurance.

Par ailleurs, la présente attestation d'assurance ne modifie ni n'étend la couverture proposée par la police d'assurance sous rubrique.

Pour Chubb European Group SE

Mark Roberts
Président de la Division UK&I

Chubb European Group SE (CEG) est une société régie par les dispositions de la loi des assurances françaises, elle est immatriculée sous le numéro 491 317 314 RCS Nanterre. Siège social: La Tour Copie Diam, 9, Place des Capucins, Bâtiment Nord, 92400 Courbevoie, France. CEG a un capital entièrement libéré de 089027606€.

Adresse commerciale en Royaume-Uni: 100 Lendenhall Street, London EC3A 3BP. Société surveillée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), Place de Budapest, CS 92 459, 75456 PARIS CEDEX 09. Autorisée et soumise à une réglementation limitée par la Financial Conduct Authority (Autorité de contrôle financier en Europe). Des détails sur l'étendue de cette réglementation par la Financial Conduct Authority sont disponibles sur demande. Vous pouvez trouver plus d'informations sur la société en ligne sur <https://resilience.credit/> en regardant Chubb European Group SE UK0544-4.



TRADUCTION JUREE

Je soussigné, Veerle MEYERS, traductrice pour les langues anglaise et française, assermentée par le tribunal de La Haye / Pays-Bas (numéro d'enregistrement C / 09/561759 KG / RK 18-484), inscrite au registre légal conformément à la loi pour les Interprètes et Traducteurs Jurés sous le numéro 21428, déclare que la traduction que j'ai produite est complète et que son contenu correspond au mieux de mes capacités au document source joint à cette traduction et muni de mes initiales et de mon tampon. Cette déclaration jurée garantit uniquement l'exactitude de la traduction et n'implique en aucun cas l'acceptation ou l'authenticité du document source.

Pour preuve, je signe la présente, le 17.01.2023 à Epegem, Belgique,



L'apport de modifications et/ou l'apposition de compléments au document source et/ou dans la traduction n'est pas autorisé et rend ces documents non valides. La falsification et l'utilisation de documents falsifiés sont passibles d'une peine.

A handwritten signature mark, possibly a stylized letter 'A' or a similar symbol, located in the bottom right corner of the page.

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: LES PAYS-BAS
Le présent acte public
2. a été signé par V. Meyers
3. agissant en qualité de traducteur assermenté
4. est revêtu du sceau/ timbre du traducteur susnommé

Attesté

5. à Den Haag
6. le 13-01-2023
7. par le greffier du tribunal Den Haag
8. sous No. 2023/620
9. Sceau/ timbre:
10. Signature:

S. Patronilla



Handwritten signature of S. Patronilla, written in black ink. The signature is cursive and slanted upwards to the right.

A small, simple handwritten mark or signature, possibly a checkmark or a stylized letter, located in the bottom right corner of the page.

Chubb European Group SE
100 Leadenhall Street
London
EC3A 3BP

T: 020 7173 7000
F: 020 7173 7800
chubb.com/uk

CHUBB

Certificate of Insurance

To whom it may concern,

Insurer:	Chubb European Group SE, UK
Policy Number:	UKCAID11807
Policyholder:	RELX PLC, RELX Group plc and their respective Associated and their respective Subsidiary Companies.
Period of insurance:	01 st January 2023 to 31 st December 2023, both days inclusive

This is to certify that the above numbered policy subject to its terms conditions exclusions and Limits of Liability indemnifies the Policyholder including their subsidiary companies in respect of legal liability (including liability arising under contract) arising out of their Business for accidental:

- Personal injury to any person other than in the course of employment by the Policyholder
- Loss of or damage to property not belonging to the Policyholder

The Limits of Liability provided by the above numbered policy are in the amounts of:

Public Liability: USD 10,000,000 any one occurrence.

Products Liability: USD 10,000,000 any one occurrence and in the aggregate for any one period of insurance.

Otherwise, this certificate of insurance neither amends nor extends the coverage afforded by the above numbered policy.

Signed on behalf of Chubb European Group SE



Mark Roberts
Division President UK&I

Chubb European Group SE (CEG) is an undertaking governed by the provisions of the French insurance code with registration number 490 307 000 RCS Nanterre. Registered office: La Tour Copernic, 30 Place des Corolles, 92400 Courbevoie, France. CEG has fully paid share capital of €598,76,000.

UK contact address: 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP. Supervised by the French Prudential Supervision and Resolution Authority (i.e. Autorité de Prudenc. et Résol. des Banques, 150 rue de Valenciennes, 75561 PARIS CEDEX 02) and authorised and subject to limited regulation by the Financial Conduct Authority. Details about the extent of our regulation by the Financial Conduct Authority are available from us on request. You can find details about the firm by searching 'Chubb European Group SE' online at <https://register.fca.gov.uk/>.

UK0544-L



Van Buttingha Wichers

NOTAIRES

Droit de la famille • Droit des sociétés • Immobilier

DECLARATION

Dossier numéro ES/GMT/83199-01 (38)

Le Soussigné, Elko Drewes Smit, notaire ("notaris") établi à La Haye (Pays-Bas), certifie par la présente que le document ci-joint est délivré pour copie certifiée conforme d'un document (tel que visé à l'article 49 paragraphe 3 de la "Wet op het Notarisambt" [loi régissant les cabinets de notaires], lequel document m'a été présenté dans sa forme originale aux fins des présentes.

Fait à La Haye, le 29 juin 2023



Tampon:
M. E.D. Smit
Notaire à La Haye

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: PAYS-BAS
Le présent acte public
2. a été signé par Mr. E.D. Smit
3. agissant en qualité de notaire à 's-Gravenhage
4. est revêtu du sceau/timbre du notaire précité

Attesté

5. à La Haye
6. le 30-06-2023
7. par le greffier de la cour de district à La Haye
8. n°. 2023/7723
9. Sceau/Timbre:
10. Signature
/signature/
S. Petronille

Elko Drewes Smit (2825)
Notaire
Koninginnegracht 23
2514 AB La Haye (Pays-Bas)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl



La présente déclaration ne peut être invoquée qu'à la condition expresse que toute question d'interprétation ou de responsabilité qui en découle soit réglée par le droit néerlandais et portée exclusivement devant le tribunal compétent de La Haye, aux Pays-Bas. En outre, cette déclaration ne peut être invoquée par toute personne qu'à la condition expresse que nos conditions générales, qui incluent une clause de limitation de responsabilité, s'appliquent. La référence au « client » dans ces conditions générales inclut toute personne se fondant sur cette déclaration. Les conditions générales sont accessibles sur <http://www.vbwnotarissen.nl/en/standard-conditions>.





Justis
Ministerie de la Justice
et de la Sécurité

R 1952264

Déclaration de bonne conduite

> Adresse de retour BP 10115 2500 RC La Haye
Elsevier B.V.
A l'attention de Monsieur C.I.J. Westland
Radarweg 29
1043 NX AMSTERDAM

Date 17 avril 2023
Notre référence 999906202304172595
Entité juridique Elsevier B.V.

Par la présente, je délivre la déclaration de bonne conduite dont vous avez besoin pour : la conclusion d'un accord/contrat

De l'enquête menée par Justis, il ressort qu'aucune objection n'a été formulée pour la finalité pour laquelle vous avez demandé la présente déclaration.

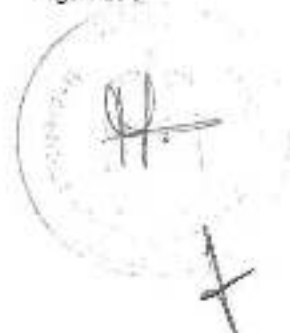
En vertu de l'article 28 de la loi sur les informations relatives à l'information judiciaire et au casier judiciaire, je délivre la présente déclaration de bonne conduite. Souhaitez-vous en savoir plus sur l'enquête effectuée par Justis? Vous trouverez plus d'informations sur www.justis.nl/vogrp.

Attention : vérifiez toujours les fonctions de sécurité de la déclaration.

Le Ministre de la Protection juridique,
en son nom,

/signature/
M. Visser
Directeur général

Tampon :
Justis, autorité en matière de dépeçage
Ministère de la Justice et de la Sécurité
Gouvernement national

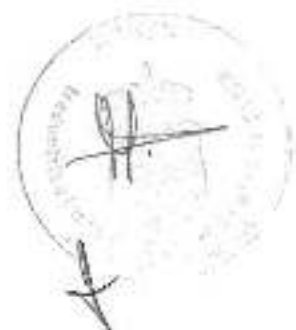


Caractéristiques de sécurité

Sur base des caractéristiques ci-dessous, vous pouvez déterminer si la Déclaration de bonne conduite que vous avez en main est un original:

- Le papier présente les caractéristiques suivantes
 - o le logo national bleu
 - o une grille
 - o un filigrane ondulé caractéristique.
- Un hologramme est visible dans le papier.
- Sous une lampe UV:
 - o le papier reste sombre
 - o des petites fibres s'illuminent dans le papier
 - o un rectangle s'illumine autour du N en bleu, dans le coin supérieur droit
 - o un logo s'illumine en bas à droite

Vous désirez plus d'informations ? www.justis.nl





Justis
Ministère de la Justice
et de la Sécurité

R 1952263

Déclaration de bonne conduite

Dans le cadre de la Déclaration de bonne conduite avec numéro de demande 999905202304172596, Justis a enquêté sur l'entité juridique suivante:

Nom entité juridique	Elsevier B.V.
N° d'enregistr. CdC	33158992
Adresse	Radarweg 29
Localité	1043NX Amsterdam
Pays	Pays-Bas

L'ampou :
Justis, autorité en matière de dépitage
Ministère de la Justice et de la Sécurité
Gouvernement national

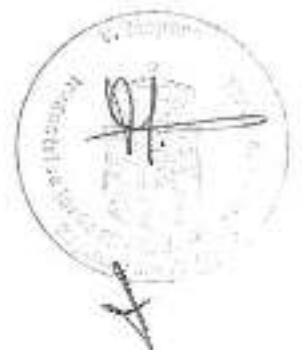


Caractéristiques de sécurité

Sur base des caractéristiques ci-dessous, vous pouvez déterminer si la Déclaration de bonne conduite que vous avez en main est un original:

- Le papier présente les caractéristiques suivantes
 - le logo national bleu
 - une grille
 - un filigrane ondulé caractéristique.
- Un hologramme est visible dans le papier.
- Sous une lampe UV:
 - le papier reste sombre
 - des petites fibres s'illuminent dans le papier
 - un rectangle s'illumine autour du N en bleu, dans le coin supérieur droit
 - un logo s'illumine en bas à droite

Vous désirez plus d'informations ? www.justis.nl





Justis
Ministère de la Justice
et de la Sécurité

R 1952262

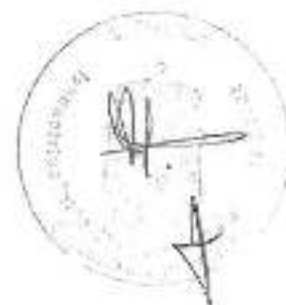
Déclaration de bonne conduite

Dans le cadre de la Déclaration de bonne conduite avec numéro de demande 999905202304172596, Justis a fait une enquête sur les personnes physiques suivantes (administrateurs et anciens administrateurs mentionnés, qui selon l'entité juridique ont occupé un poste de gestionnaire au cours des 12 mois précédant la demande):

Nom de famille Weg
Particule bij de
Prénoms Jan
Date de naissance 14 mai 1966
Lieu de naissance Sneek
Pays de naissance Pays-Bas

Nom de famille Haar
Particule ter
Prénoms Laura Maria
Date de naissance 17 décembre 1971
Lieu de naissance Rijnsburg
Pays de naissance Pays-Bas

Tampon :
Justis, autorité en matière de délitage
Ministère de la Justice et de la Sécurité
Gouvernement national

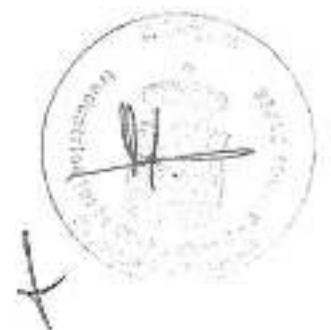


Caractéristiques de sécurité

Sur base des caractéristiques ci-dessous, vous pouvez déterminer si la Déclaration de bonne conduite que vous avez en main est un original:

- Le papier présente les caractéristiques suivantes
 - le logo national bleu
 - une grille
 - un filigrane ondulé caractéristique.
- Un hologramme est visible dans le papier.
- Sous une lampe UV:
 - le papier reste sombre
 - des petites fibres s'illuminent dans le papier
 - un rectangle s'illumine autour du N en bleu, dans le coin supérieur droit
 - un logo s'illumine en bas à droite

Vous désirez plus d'informations ? www.justis.nl



TRADUCTION JUREE

Je soussignée, Veerle MEYERS, traductrice pour les langues anglaise, néerlandaise et française, assermentée par le tribunal de La Haye / Pays-Bas (numéro d'enregistrement C / 09/561759 KG / RK 18-484), inscrite au registre légal conformément à la loi pour les Interprètes et Traducteurs Jurés sous le numéro 21428, déclare que la traduction que j'ai produite est complète et que son contenu correspond au mieux de mes capacités au document source joint à cette traduction et muni de mes initiales et de mon tampon. Cette déclaration jurée garantit uniquement l'exactitude de la traduction et n'implique en aucun cas l'acceptation ou l'authenticité du document source.

Pour preuve, je signe la présente, le 03.07.2023 à Epegem, Belgique,



L'apport de modifications et/ou l'apposition de compléments au document source et/ou dans la traduction n'est pas autorisé et rend ces documents non valides. La falsification et l'utilisation de documents falsifiés sont passibles d'une peine.

4

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: LES PAYS-BAS
2. Le présent acte public
3. a été signé par V. Meyers
4. agissant en qualité de traducteur assermenté
4. est revêtu du sceau/imbres du traducteur susnommé

Attesté

5. à Den Haag
7. par le greffier du Tribunal Den Haag
8. sous No. 7863
8. le 03-07-2023
9. Sceau/imbres:
10. Signature:

M. Spoor



Handwritten signature of M. Spoor, written in blue ink, extending across the signature line and partially over the date and location information.

A small handwritten mark or signature at the bottom right of the page.

Van Buttingha Wichers

NOTARISSEN

Familie recht • Ondernemingsrecht • Onroerend goed

STATEMENT

file number: ES/GMT/83199 01 (38)

I, Eelko Drewes Smit LL.M, civil-law notary ('notaris') practising in The Hague (the Netherlands), hereby state that the attached document is a true copy (as meant by Article 49 paragraph 3 of the Dutch civil-law notaries act) of a document, which document for the purposes hereof has been presented to me in the original.

The Hague, 29 June 2023



Eelko Drewes Smit (2825)
civil-law notary
Koninginnegracht 23
2514 AB The Hague (the Netherlands)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by mr. E.D. Smit
3. acting in the capacity of notary at 's-Gravenhage
4. bears the seal/stamp of aforesaid notary

Certified

5. in Den Haag
6. on 30-06-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
8. no. 2023/7720
9. Seal/stamp:
10. Signature:

G. Petronilla

This statement may only be relied upon under the express condition that any issue of interpretation or liability arising there under will be governed by the laws of the Netherlands and be brought exclusively before the competent court in The Hague, the Netherlands. In addition, this statement may only be relied upon by any person under the express condition that our General Terms and Conditions, which include a limitation of liability clause, apply. The reference to 'client' in these General Terms and Conditions includes any person relying upon this statement. The General Terms and Conditions can be accessed at <https://vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.



Verklaring Omtrent het Gedrag

> Recursierechtspraak 16115 2500 BC Den Haag
Elsevier B.V.
T.a.v. De heer C.I.J. Westland
Radarweg 29
1043 NX AMSTERDAM

Datum 17 april 2023
Ons kenmerk 999905202304172596
Naam rechtspersoon Elsevier B.V.

Hierbij geef ik u de VOG die u nodig heeft voor:
Afsluiten van overeenkomst/contract

Uit de screening van Justis blijkt dat er geen bezwaren zijn voor het doel
waarvoor u de VOG heeft aangevraagd.

Ik geef de VOG af op grond van artikel 28 van de Wet justitiële en
strafvorderlijke gegevens. Wilt u meer weten over de screening door Justis?
Op www.justis.nl/voop vindt u meer informatie.

Let op: controleer altijd de echtheidskenmerken van de VOG.

De Minister voor Rechtsbescherming,
namens deze,

M. Visser
Algemeen directeur



Certificate of Conduct

The Minister for Legal Protection has conducted an investigation into the behaviour of the legal person and natural persons mentioned in this certificate and declares that, in view of the risk for society in relation to the purpose for which the certificate is requested and after weighing the interest of the legal person concerned, no objections against the legal entity and natural persons have resulted from this investigation. The State Secretary hereby issues the Certificate of conduct, pursuant to article 28 of the Dutch Judicial Records Act.

Echtheidskenmerken

Aan de hand van de volgende kenmerken kunt u beoordelen of u een originele Verklaring of moment het Gedrag in handen heeft.

- Het papier is voorzien van:
 - het Koninkrijkswapen;
 - een reter;
 - een karakteristiek geland watermerk.
- In het papier is een hologram zichtbaar.
- Onder een UV-lamp:
 - blijft het papier donker;
 - 10 kleine vespels op in het papier;
 - licht een rode strek op om het Koninkrijkswapen rechtsboven;
 - licht een breed merk rechts onder op.

Meer informatie: www.jds.nl

Authenticity features

Based on the following features you can determine whether you have received an original Certificate of Conduct.

- The paper contains:
 - the blue logo of the Government of the Netherlands;
 - a grid;
 - a characteristic wavy watermark.
- A hologram is visible in the paper.
- Under a UV lamp:
 - the paper remains dark;
 - small fibres in the paper light up;
 - a rectangle lights up around the blue ID-number in the top right corner;
 - a figurative mark lights up in the bottom right corner.

For more information visit: www.jds.nl





Verklaring Omtrent het Gedrag

In het kader van de Verklaring Omtrent het Gedrag met aanvraagnummer
999905202304172596 heeft Justis de volgende rechtspersoon onderzocht:

Naam rechtspersoon Elsevier B.V.
KvK- inschrijvingsnr 33158992
Vestigingsadres Radarweg 29
Vestigingsplaats 1043NX Amsterdam
Land Nederland



Echtheidskenmerken

Aan de hand van de volgende kenmerken kunt u bepalen of u een originele Verklaring Omgang met Gedrag in handen heeft.

- Het papier is voorzien van:
 - het blauwe Rijkswapen;
 - een raaf;
 - een karakteristiek golfend watermerk.
- In het papier is een hologram zichtbaar.
- Onder een UV-lamp:
 - blijft het papier donker;
 - lichten kleine veldjes op in het papier;
 - licht een rechthoek op om het blauwe N-nummer rechtsboven;
 - licht een beeldmerk rechts onder op.

(Meer informatie: www.justis.nl)

Authenticity features

Based on the following features you can determine whether you have received an original Certificate of Conduct.

- The paper contains:
 - the blue logo of the Government of the Netherlands;
 - a raven;
 - a characteristic wavy watermark.
- A hologram is visible in the paper.
- Under a UV lamp:
 - the paper remains dark;
 - small fields in the paper light up;
 - a rectangle lights up around the blue N-number in the top right corner;
 - a figure watermark lights up in the bottom right corner.

For more information visit www.justis.nl





Verklaring Omtrent het Gedrag

In het kader van de Verklaring Omtrent het Gedrag met aanvraagnummer 999905202304172596 heeft Justis de volgende natuurlijke personen (bestuurders en opgegeven voormalig bestuurders, die volgens de rechtspersoon in de 12 maanden voorafgaand aan de aanvraag een beleidsbepalende functie hebben bekleed) onderzocht:

Geslachtsnaam Weg
Tussenvoegsels bij de
Voorna(a)m(en) Jan
Geboortedatum 14 mei 1966
Geboorteplaats Sneek
Geboorteland Nederland

Geslachtsnaam Haar
Tussenvoegsels ter
Voorna(a)m(en) Laura Maria
Geboortedatum 17 december 1971
Geboorteplaats Rijnsburg
Geboorteland Nederland



Echtheidskenmerken

Aan de hand van de volgende kenmerken kunt u bepalen of u een originele Verklaring Omtrent het Gedrag in handen heeft.

- Het papier is voorzien van:
 - een blauw Rijkswapen
 - een raster
 - een karakteristiek groen watermerk
- In het papier is een hologram zichtbaar.
- Onder een UV lamp:
 - blijft het papier donker;
 - lichten kleine vezels op in het papier;
 - licht een halfthek op om het blauwe Minuutmerk te bevestigen
 - licht een beeld omhoog rechts onder op.

Meer informatie: www.jus.nl

Authenticity features

Based on the following features you can determine whether you have received an original Certificate of Conduct.

- The paper contains:
 - the blue logo of the Government of the Netherlands;
 - a grid;
 - a characteristic green watermark.
- A hologram is visible in the paper.
- Under a UV lamp:
 - the paper remains dark;
 - small fibres in the paper light up;
 - a half-thek lights up around the blue X-number in the top right corner;
 - a figure watermark lights up in the bottom right corner.

For more information visit: www.justia.nl



Van Buttingha Wichers

NOTAIRES

Droit de la famille • Droit des sociétés • Immobilier

DECLARATION

Référence dossier ES/GMT/84086.01 (24)

Le Soussigné, Wouter Admiraal LL.M., en tant que suppléant d'Eelko Drewes Smit LL.M., notaire ('notaris') établi à La Haye (Pays-Bas), certifie par la présente que le document ci-joint est délivré pour copie certifiée conforme d'un document (tel que visé à l'article 49 paragraphe 3 de la "Wet op het Notarisambt" (loi régissant les cabinets de notaires), lequel document m'a été présenté dans sa forme originale aux fins des présentes.

Fait à La Haye, le 06 novembre 2023



Tampon:
M. E.D. Smit
Notaire à La Haye

/signature/

Wouter Admiraal LL.M., en tant que suppléant
d'Eelko Drewes Smit (2825)
Notaire
Koninginnegracht 23
2514 AB La Haye (Pays-Bas)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: PAYS BAS
2. Le présent acte public a été signé par Ms. W. Admiraal
3. agissant en qualité de notaire commis d'office à 's-Gravenhage
4. est revêtu du sceau/timbre du notaire Ms. E.D. Smit

Attesté

5. à La Haye
6. le 06-11-2023
7. par le greffier du Tribunal de district à La Haye
8. n°. 2023/13815

9. Sceau/Timbre: 10. Signature
/signature/
S. Patronilla



La présente déclaration ne peut être invoquée qu'à la condition expresse que toute question d'interprétation ou de responsabilité qui en découle est réglée par le droit néerlandais et portée exclusivement devant le Tribunal compétent de La Haye, aux Pays-Bas. En outre, cette déclaration ne peut être invoquée par toute personne qu'à la condition expresse que nos conditions générales, qui incluent une clause de limitation de responsabilité s'appliquent. La référence au « droit » dans ces conditions générales inclut toute personne se fondant sur cette déclaration. Les conditions générales sont accessibles sur <https://vbwnotarissen.nl/standard-terms-and-conditions>.



déclaration

TRIBUNAL D'AMSTERDAM

Division droit privé

Numéro : 113/2023

Par la présente, le Greffier du tribunal de district d'Amsterdam déclare:

que, conformément aux articles 19 et 222a du Code de l'insolvabilité, dans le registre public tenu au greffe du présent Tribunal qui a été consulté à cette fin au cours des **CINQ** dernières années, il **N'EST FAIT AUCUNE MENTION** de l'enregistrement d'un extrait d'une décision de justice par laquelle :

la Private Limited Liability Company (société à responsabilité limitée) Elsevier B.V., inscrite à la Chambre de Commerce, numéro de dossier : 33158992, noms commerciaux; Elsevier B.V., Noord-Hollandse Uitgeversmaatschappij, Excerpta Medica, Embase, North-Holland (Publishing), Scopus, ScienceDirect, Engineering Information, dont le siège statutaire se trouve à Amsterdam, et le siège social à 1043 NX Amsterdam, Radarweg 29,

aurait été prononcée en faillite ou aurait obtenu une suspension de paiement ;

Déclare également qu'aucune demande de mise en faillite par ou contre la société susmentionnée n'a été déposée.

Attire l'attention sur le fait que – conformément aux articles 2 et 19 resp. 222a du Code de l'insolvabilité - le registre susmentionné ne contient pas tous les extraits, comme mentionné ci-dessus, relatifs à chaque faillite déclarée, sursis de paiement ou demande de mise en faillite aux Pays-Bas, mais uniquement les extraits concernant les faillites / les sursis de paiement / les demandes de mise en faillite, qui ont été prononcés par / demandés par / déposés devant le présent tribunal ainsi que ceux prononcés par des juridictions supérieures subséquents à une décision antérieure du présent tribunal.

Amsterdam, le 19 mai 2023

/signature/

M. van den Merkenhof

Le Greffier du tribunal de district d'Amsterdam



Tampon :
Tribunal
Amsterdam



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

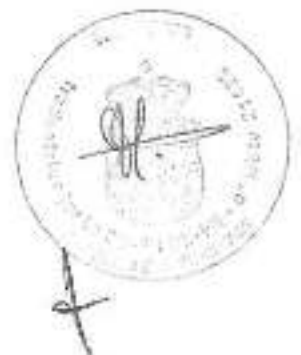
1. Pays: PAYS-BAS
2. Le présent acte public
3. a été signé par Me. M. van de Merkenhof
4. agissant en qualité de Greffier intérimaire du tribunal de district d'Amsterdam
5. est revêtu du sceau/timbre tribunal de district susmentionné

Attesté

6. à La Haye
7. le 19-06-2023
8. par le Greffier du Tribunal de district à La Haye
9. n° 11480
10. Sceau/Timbre: Signature
/signature/
L.G. van der Horst



Tantoon:
Tribunal
Amsterdam



TRADUCTION JUREE

Je soussignée, Veerle MEYERS, traductrice pour les langues anglaise, néerlandaise et française, assermentée par le tribunal de La Haye / Pays-Bas (numéro d'enregistrement C / 09/561759 KG / RK 18-484), inscrite au registre légal conformément à la loi pour les Interprètes et Traducteurs Jurés sous le numéro 21428, déclare que la traduction que j'ai produite est complète et que son contenu correspond au mieux de mes capacités au document source joint à cette traduction et muni de mes initiales et de mon tampon. Cette déclaration jurée garantit uniquement l'exactitude de la traduction et n'implique en aucun cas l'acceptation ou l'authenticité du document source.

Pour preuve, je signe la présente, le 09.11.2023 à Eppegem, Belgique,



L'apport de modifications et/ou l'apposition de compléments au document source et/ou dans la traduction n'est pas autorisé et rend ces documents non valides. La falsification et l'utilisation de documents falsifiés sont passibles d'une peine.

+

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: LES PAYS-BAS
2. Le présent acte public
3. a été signé par V. Meyers
4. agissant en qualité de traducteur assermenté
5. est revêtu du sceau/limbre du traducteur assermenté

Attesté

6. à Den Haag
7. le 10-11-2023
8. par le greffier du tribunal Den Haag
9. sous No. 2023_13978

8. Sceau/limbre:

10. Signature:

David Sjachman



David

f

Van Buttingha Wichers

NOTARISSEN

Familie recht • Ondernemingsrecht • Onroerend goed

STATEMENT

file number: ES/GMT/84086.01 (24)

I, Wouter Admiraal LL.M, as substitute of Eelko Drewes Smit LL.M, civil-law notary ('notaris') practising in The Hague (the Netherlands), hereby state that the attached document is a true copy (as meant by Article 49 paragraph 3 of the Dutch civil-law notaries act) of a document, which document for the purposes hereof has been presented to me in the original.

The Hague, 06 November 2023



Wouter Admiraal LL.M, as substitute of
Eelko Drewes Smit (2825)
civil-law notary
Koninginnegracht 23
2514 AB The Hague (the Netherlands)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by mr. W. Admiraal
3. acting in the capacity of assigned civil law notary at
s-Gravenhage
4. bears the seal/stamp of the notary mr. E.D. Smit

Certified

5. in Den Haag
6. on 07-11-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
8. no. 2023/13815
9. Seal/stamp:
10. Signature

S. Peirsonde



This statement may only be relied upon under the express condition that any issue of interpretation or liability arising there under will be governed by the laws of the Netherlands and be brought exclusively before the competent court in The Hague, the Netherlands. In addition, this statement may only be relied upon by any person under the express condition that our General Terms and Conditions, which include a limitation of liability clause, apply. The references to 'client' in these General Terms and Conditions includes any person relying upon this statement. The General Terms and Conditions can be accessed at <https://vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.

declaration

RECHTBANK AMSTERDAM

Afdeling privaatrecht

number: 113/2023

The Registrar of the District Court of Amsterdam herewith declares:

that the public register kept by this Court in accordance with Articles 19 and 222a of the Bankruptcy Act, duly consulted over the past **FIVE** years for this purpose, does **NOT** contain an entry regarding an abstract of a judicial sentence, whereby :

the Private Limited Liability Company Elsevier B.V.,
registered with the chamber of commerce, file number: 33158992,
trade names: Elsevier B.V., Noord-Hollandse Uitgeversmaatschappij, Excerpta Medica,
Embase, North-Holland (Publishing), Scopus, ScienceDirect, Engineering Information,
whose statutory seat is at Amsterdam,
and whose registered office is at 1043 NX Amsterdam, Radarweg 29,

has been declared bankrupt or under suspension of payment;

Also declares that no petition in bankruptcy by or against abovementioned has been filed.

Draws the attention to the fact that -with reference to Articles 2 and 19 resp. 222a of the Bankruptcy Act - the aforementioned Register does not contain all abstracts, as aforementioned, regarding every declared bankruptcy, suspension of payment and bankruptcy petition in The Netherlands, but only abstracts regarding bankruptcies / suspension of payments / bankruptcy petitions, which have been pronounced by / applied by / filed at this Court as well as those pronounced by higher Courts in consequence of an earlier decision of this Court.

Amsterdam, May 19, 2023



M. van den Merkenhof,
The Registrar of the District Court Amsterdam



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by M. van de Merkenhof
3. acting in the capacity of acting clerk to Amsterdam District Court
4. bears the seal/stamp of aforesaid District Court

Certified

5. in Amsterdam
6. on 19-05-2023
7. by the registrar of the district court of Amsterdam
8. no. 11462
9. Seal/stamp:
10. Signature:

L.G. van der Horst



Van Buttingha Wichers

NOTAIRES

Droit de la famille • Droit des sociétés • Immobilier

DECLARATION

Référence dossier ES/GMT/83852.01 (01)

Le Soussigné, Eelko Drewes Smit, notaire ("notaris") établi à La Haye (Pays-Bas), certifie par la présente que le document ci-joint est délivré pour copie certifiée conforme d'un document (tel que visé à l'article 4B paragraphe 3 de la "Wet op het Notarisambt" [loi régissant les cabinets de notaires]), lequel document m'a été présenté dans sa forme originale aux fins des présentes.

Fait à La Haye, le 05 juillet 2023



Tempon:
M. E.D. Smit
Notaris à La Haye

Eelko Drewes Smit (2825)
Notaris
Koninginnegracht 23
2514 AB La Haye (Pays-Bas)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: PAYS-BAS
2. Le présent acte public a été signé par Me. E.D. Smit
3. agissant en qualité de notaire à 's-Gravenhage
4. est revêtu du sceau/timbre du notaire précité

Attesté

5. à La Haye
6. le 05-07-2023
7. par le greffier de la cour de district à La Haye
8. n° 2023-8054
9. Sceau/Timbre:
10. Signature
(signature)
V.O. Heiberg-Timmerman



La présente déclaration ne peut être invoquée qu'à la condition expresse que toute question d'interprétation ou de responsabilité qui en découle soit réglée par le droit néerlandais et portée exclusivement devant le tribunal compétent de La Haye, aux Pays-Bas. En outre, cette déclaration ne peut être invoquée par toute personne qu'à la condition expresse que nos conditions générales, qui incluent une clause de limitation de responsabilité, s'appliquent. La référence au « client » dans ces conditions générales inclut toute personne se fondant sur cette déclaration. Les conditions générales sont accessibles sur <https://vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.





Bureau des contributions

Bureau des contributions, B.P. 100, 6400 AC Heerlen

ELSEVIER B.V.
RADARWEG 29
1043 NX AMSTERDAM



**Procédure
administrative
centralisée**

B.P. 100
6400 AC Heerlen

www.belastingdienst.nl

Date
22 juin 2023

Référence
NVD101

Concerne : Déclaration historique des paiements, conformité aux exigences
fiscales

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, je certifie par la présente que pour la société
ELSEVIER B.V., il n'y a pas de cotisation fiscale en souffrance ou d'autres
créances qui ont été transmises au percepteur pour recouvrement.

Si la société fait partie d'une entité fiscale pour la taxe sur la valeur ajoutée et/ou
aux fins de l'impôt sur les sociétés, elle est conjointement et solidairement
redevable des obligations fiscales de ces entités fiscales. Pour ces entités fiscales,
il n'y a pas de cotisation fiscale en souffrance ou d'autres créances qui ont été
transmises au percepteur pour recouvrement.

Éléments clés de la présente déclaration

Les éléments clés de la présente déclaration sont les suivants:

- La présente déclaration ne concerne que les données connues de
l'Administration fiscale et douanière au 15 juin 2023.
- L'administration fiscale et douanière ne peut être tenue responsable des
éventuelles conséquences néfastes de l'utilisation de la présente
déclaration.

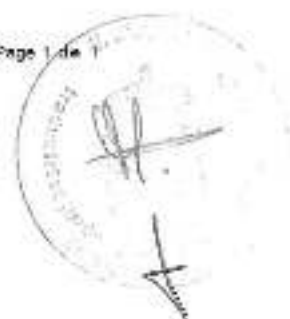
Vous avez des questions?

Dans l'affirmative, appelez la ligne d'informations fiscales: 0800 - 0543 ou de
l'étranger +31 555 385 385. Nous vous aiderons avec plaisir.

Cordialement,

Le Percepteur.

Page 1 de 1



TRADUCTION JUREE

Je soussignée, Veerle MEYERS, traductrice pour les langues anglaise, néerlandaise et française, assermentée par le tribunal de La Haye / Pays-Bas (numéro d'enregistrement C / 09/561759 KG / RK 18-484), inscrite au registre légal conformément à la loi pour les Interprètes et Traducteurs Jurés sous le numéro 21428, déclare que la traduction que j'ai produite est complète et que son contenu correspond au mieux de mes capacités au document source joint à cette traduction et muni de mes initiales et de mon tampon. Cette déclaration jurée garantit uniquement l'exactitude de la traduction et n'implique en aucun cas l'acceptation ou l'authenticité du document source.

Pour preuve, je signe la présente, le 07.07.2023 à Eppegem, Belgique,



L'apport de modifications et/ou l'apposition de compléments au document source et/ou dans la traduction n'est pas autorisé et rend ces documents non valides. La falsification et l'utilisation de documents falsifiés sont passibles d'une peine.



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: LES PAYS-BAS
Le présent acte public
2. a été signé par V. Meyers
3. agissant en qualité de traducteur assermenté
4. est revêtu du sceau/numéro du traducteur susnommé.

Attesté

5. à Den Haag
6. le 10-07-2023
7. par le greffier du tribunal Den Haag
8. sous No. 2023/6346
9. Sceau/numéro:
10. Signature:

M.W.F van der Wal



Van Buttingha Wichers

NOTARISSEN

Familierecht • Ondernemingsrecht • Onroerend goed

STATEMENT

file number: ES/GMT/83652.01 (01)

I, Eelko Drewes Smit LL.M, civil-law notary ('notaris') practising in The Hague (the Netherlands), hereby state that the attached document is a true copy (as meant by Article 49 paragraph 3 of the Dutch civil-law notaries act) of a document, which document for the purposes hereof has been presented to me in the original.

The Hague, 05 July 2023



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

Eelko Drewes Smit (2825)
civil-law notary
Koninginnegracht 23
2514 AB The Hague (the Netherlands)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by mr. E.D. Smit
3. acting in the capacity of notary at 's-Gravenhage
4. bears the seal/stamp of aforesaid notary.

Certified

5. in Den Haag
6. on 05-07-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
8. no. 2023-8084
9. Seal/stamp:
10. Signature:

V.O. Heiberg-
Timmerman



This statement may only be relied upon under the express condition that any issue of interpretation or liability arising there under will be governed by the laws of the Netherlands and be brought exclusively before the competent court in The Hague, the Netherlands. In addition, this statement may only be relied upon by any person under the express condition that our General Terms and Conditions, which include a limitation of liability clause, apply. The reference to 'client' in these General Terms and Conditions includes any person relying upon this statement. The General Terms and Conditions can be accessed at <https://vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.



Belastingdienst

Belastingdienst, Postbus 100, 6100 AC Heerlen

ELSEVIER B.V.
RADARWEG 29
1043 NX AMSTERDAM



**Centrale
administratieve
processen**

Postbus 100
6100 AC Heerlen

www.belastingdienst.nl

Datum
22 June 2023

Kenmerk
NB101



Concerning: Payment history declaration, compliance with tax obligations

Dear Sir, Madam,

In response to your request I hereby declare that there are no outstanding tax assessments or other claims that have been referred for collection to the collector for ELSEVIER B.V..

If the company forms part of a tax entity for turnover tax and/or for corporation tax purposes, it is jointly and severally liable for the tax liabilities of those tax entities. For these tax entities, there are no outstanding tax assessments or other claims that have been referred for collection to the collector.

Key points of this declaration

The key points of this declaration are as follows:

- This declaration relates only to data that was known to the Tax and Customs Administration on 15 June 2023.
- The Tax and Customs Administration cannot be held liable for any adverse consequences of the use of this declaration.

Do you have any questions?

If so, call the Tax Information Line: 0800 - 0543 or from abroad +31 555 385 385.

We will be pleased to help you.

Yours faithfully,

the collector.

30756232_0460842_0810383_044_00000001

Van Buttingha Wichers

NOTARISSEN

Familierecht • Ondernemingsrecht • Onroerend goed

STATEMENT

file number: ES/GMT/83652.01 (29)

I, Eelko Drewes Smit LL.M, civil-law notary ('notaris') practising in The Hague (the Netherlands), hereby state that the attached document is a true copy (as meant by Article 49 paragraph 3 of the Dutch civil-law notaries act) of a document, which document for the purposes hereof has been presented to me in the original.

This statement does not contain an opinion regarding the content of the document attached to this statement and its possible legal effects, or any other aspect of the attached document.

The Hague, 18 September 2023



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eelko Drewes Smit', written over a horizontal line.

Eelko Drewes Smit (2825)
civil-law notary
Koninginnegracht 23
2514 AB The Hague (the Netherlands)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

This statement may only be relied upon under the express condition that any issue of interpretation or liability arising there under will be governed by the laws of the Netherlands and be brought exclusively before the competent court in The Hague, the Netherlands. In addition, this statement may only be relied upon by any person under the express condition that our General Terms and Conditions, which include a limitation of liability clause, apply. The reference to 'client' in these General Terms and Conditions includes any person relying upon this statement. The General Terms and Conditions can be accessed at <https://vbwnotarissen.nl/en/standard-terms-and-conditions>.

A handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page, consisting of a stylized, possibly illegible, symbol.

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Country: THE NETHERLANDS
This public document
2. has been signed by mr. E.D. Smit
3. acting in the capacity of notary at 's-Gravenhage
4. bears the seal/stamp of aforesaid notary

Certified

5. in Den Haag
6. on 18-09-2023
7. by the registrar of the district court of Den Haag
8. no. 2023/11715

9. Seal/stamp:



10. Signature:

M.W.F van der Wal



Wholesale Banking
Corporate Clients
Bijmerdreef 24, 1102 CT Amsterdam
P.O. Box 25496, 1000 DZ Amsterdam
www.ing.nl
ING Bank N.V., registered office Amsterdam
Trade Register no. 33031431

Confidential
Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043NX Amsterdam
Netherlands

Date	Location	Subject	E-mail
15/08/2023	Bratislava	Account Confirmation letter	Ped3@ING.com

Dear Madam/Sir,

We, ING Bank N.V. ("ING"), hereby confirm that the following account in the name of Elsevier B.V. is held with ING in Amsterdam on the date of dispatch.

Account name: Elsevier B.V.
IBAN/account number: NL45INGB0007151796
Currency: EURO (€)

Account name: Elsevier B.V.
IBAN/account number: NL88INGB0007151798
Currency: EURO (€)

Account name: Elsevier B.V.
IBAN/account number: NL77INGB0007151802
Currency: EURO (€)

Account name: Elsevier B.V.
IBAN/account number: NL48INGB0020158181
Currency: U.S. Dollar (\$)

ING's BIC in the Netherlands is: INGBNL2A

This declaration is for the addressee only. ING does not accept any liability for actions of the addressee based on the information contained in this letter, nor does it accept any liability for actions of other parties based on this information.

Any questions?

If you require any further information, please contact ING at +421239183283. We will be pleased to help you and can be contacted from Mondays to Fridays between 8.00 and 18.00.

ING advises to treat this letter and the content captured herein with care.

Yours sincerely,

ING Bank N.V.

Andrea Dawson
Client Services Account Manager
Pan-European Desk

Dominika Kažnar Murňová
Client Services Account Manager
Pan-European Desk

4

TRADUCTION JUREE

Je soussignée, Veerle MEYERS, traductrice pour les langues anglaise et française, assermentée par le tribunal de La Haye / Pays-Bas (numéro d'enregistrement C / 09/561759 KG / RK 18-484), inscrite au registre légal conformément à la loi pour les Interprètes et Traducteurs Jurés sous le numéro 21428, déclare que la traduction que j'ai produite est complète et que son contenu correspond au mieux de mes capacités au document source joint à cette traduction et muni de mes initiales et de mon tampon. Cette déclaration jurée garantit uniquement l'exactitude de la traduction et n'implique en aucun cas l'acceptation ou l'authenticité du document source.

Pour preuve, je signe la présente, le 20.09.2023 à Epegem, Belgique,



L'apport de modifications et/ou l'apposition de compléments au document source et/ou dans la traduction n'est pas autorisé et rend ces documents non valides. La falsification et l'utilisation de documents falsifiés sont passibles d'une peine.

A small, handwritten signature mark or flourish located at the bottom right of the page.

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: LES PAYS-BAS
2. Le présent acte public
3. a été signé par V. Meyers
4. agissant en qualité de traducteur assermenté
5. est revêtu du sceau/limbre du traducteur susnommé

Attesté

5. à Den Haag
6. le 21-09-2023
7. par le greffier du tribunal Den Haag
8. sous No. 2023/11867
9. Sceau/limbre:
10. Signature:

S.M. Koegler



Van Buttingha Wichers

NOTAIRES

Droit de la famille • Droit des sociétés • Immobilier

DECLARATION

Référence dossier ES/GMT/83652.01 (29)

Le Soussigné, Eelko Drewes Smit, notaire ('notaris') établi à La Haye (Pays-Bas), certifie par la présente que le document ci-joint est délivré pour copie certifiée conforme d'un document (tel que visé à l'article 49 paragraphe 3 de la "Wet op het Notarisambt" [loi régissant les cabinets de notaires], lequel document m'a été présenté dans sa forme originale aux fins des présentes.

La présente déclaration ne contient aucun jugement quant au contenu du document ci-annexé, ni ses conséquences juridiques éventuelles, ou à tout autre aspect du document annexé.

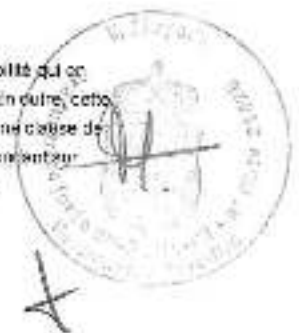
Fait à La Haye, le 18 septembre 2023



Tampon:
M. E.D. Smit
Notaris à 's-Gravenhage

Eelko Drewes Smit (2825)
Notaire
Kortinginnegracht 23
2514 AB La Haye (Pays-Bas)
info@vbwnotarissen.nl
www.vbwnotarissen.nl

La présente déclaration ne peut être invoquée qu'à la condition expresse que toute question d'interprétation ou de responsabilité qui en découle soit réglée par le droit néerlandais et partie exclusivement devant le tribunal compétent de La Haye (aux Pays-Bas). En outre, cette déclaration ne peut être invoquée par toute personne qu'à la condition expresse que nos conditions générales, qui incluent une clause de limitation de responsabilité, s'appliquent. La référence au « client » dans nos conditions générales inclut toute personne se fondant sur cette déclaration. Les conditions générales sont accessibles sur <https://www.vbwnotarissen.nl/standaard-terms-and-conditions>.



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: PAYS-BAS
2. Le présent acte public
3. a été signé par Me. E.D. Smit
4. agissant en qualité de notaire à 's-Gravenhage
- est revêtu du sceau/l'empreinte du notaire précité

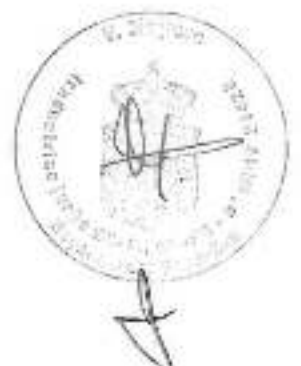
Attesté

5. à La Haye
6. le 18-09-2023
7. par le greffier de la cour de district à La Haye
8. n°. 2023-11715

9. Sceau/l'empreinte:
10. Signature

M.W.F. van der Wal

/signature/





Service grand compte

Clientèle corporate
Dijkzand 24, 1102 CT Amsterdam
Boite postale 75496, 1000 QZ Amsterdam
www.ing.com
ING Bank N.V., siège social Amsterdam
Registre de commerce n° 34031431
TVA : NL079028112201

Confidentiel

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
Pays-Bas

Date	Location	Sujet	Courriel
15/08/2023	Bratlava	Lettre de confirmation de compte	Ped3@ING.com

Madame, Monsieur,

Nous, ING Bank N.V. ('ING'), confirmons par la présente que le compte ci-dessous, au nom d'Elsevier B.V., est ouvert chez ING à Amsterdam en date de la présente.

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL45INGB0007151796
Devise : Euro (€)

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL88INGB0007151798
Devise : Euro (€)

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL 77INGB0007151802
Devise : Euro (€)

Nom du compte : Elsevier B.V.
IBAN/ Numéro du compte : NL 48INGB0020158181
Devise : US dollar (\$)

Le code BIC d'ING aux Pays-Bas est : INGBNL2A

La présente déclaration est uniquement destinée au destinataire. ING n'accepte aucune responsabilité pour les actions du destinataire sur la base des informations contenues dans la présente, ni aucune responsabilité pour les actions d'autres parties sur la base de ces informations.

Vous avez des questions ?

Si vous avez besoin de plus amples informations, veuillez contacter ING au +421 239183283. Nous nous ferons un plaisir de vous aider, nous sommes joignables du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.

ING vous conseille de traiter cette lettre ainsi que son contenu avec soin.

Cordialement,
ING Bank N.V.

/signature/
Andrea Dawson
Gestionnaire chargé de la clientèle
Bureau Pan européen

/signature/
Dominika Kezner Murinova
Gestionnaire chargé de la clientèle
Bureau Pan européen





UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU

CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Abomey-Calavi, le 05/01/2023

N° 125-2023/UAC/C2EA/SPN

A

Monsieur le Directeur Général de
ELSEVIER

Tél: +31 -20-485-3767

AMSTERDAM (PAYS-BAS)

Objet : Notification d'attribution

Référence : PV N° 44-28/DNCMP/DSLAS/SCPg/2022 du 23 décembre 2022

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous informer que sur la demande de la Coordination du projet et après avoir satisfait aux conditions prévues par le code des marchés publics, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics a donné son autorisation à travers son procès-verbal cité en référence, pour conclure avec votre société ELSEVIER un marché de service en procédure d'entente directe.

Ledit marché est relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC au profit du Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) sur une période de trois ans allant de 2023 à 2025, pour un montant total ferme de cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145 924) dollars US soit quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois (89 986 953) FCFA hors taxes.

Je vous invite à vous rapprocher de la coordination du projet pour les formalités de signature du marché.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands



Le Coordonnateur,
Professeur Daouda NAMA

RECU CE 06/01/2023

+

LA PROFROMA

Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSEVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023 2024 et 2025 par accord-cadre à bons de commande



Regional Account Support Department
P.O. Box 211
1000 AE, Amsterdam
The Netherlands
Telephone: +31-20-485-3767
E-mail: invoicing_EMEA@elsevier.com



ELSEVIER

Page 1 of 1

Proforma Invoice

Bill To	Université d'Abomey-Calavi Joel Tossas Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 626 Cotonou Benin	Invoice No	P27601
		Invoice Date	01-Jan-25
		Due Date	30-Jun-25
		Terms	per the contract

TAX/VAT Reg. No

Purchase Order No C2EA/INE

Subject collections for period from xx/xx/2023 to 30/06/2025	USD	51,033.00
Agricultural and Biological Sciences		
Chemical Engineering		
Computer Science		
Earth and Planetary Sciences		
Engineering		
Environmental Science		

Ship To	Université d'Abomey-Calavi Daouda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pou Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 626, Cotonou Benin	Total	USD	51,033.00
		Tax	USD	0.00
		Amount Due	USD	51,033.00

SIS ID ECR-247419

Account Number

Elsevier B.V., Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam, The Netherlands (IR: Amsterdam: 11150962)

PAYMENT OPTIONS

Important Please make sure that you reference invoice number P27601 on your payment option to ensure timely turnaround.

1. **Wire Transfers To** ING Bank N.V., Bijlmerplein 835, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands. Swift-Address (BIC): INGBNL2A. IBAN: NL48INGR0020158181

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands

*This is not a Tax Invoice

Part of RELX

Regional Account Support Department
P.O. Box 211
1000 AE, Amsterdam
The Netherlands
Telephone: +31-20-485-3767
E-mail: invoicing_EMEA@elsevier.com



Proforma Invoice

Bill To	Université d'Abomey-Calavi	Invoice No	P27600
	Joel Tossa	Invoice Date	03-Nov-23
	Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)	Due Date	31-Dec-23
	P.O. Box 526 Cotonou Benin	Terms	per the contract

TAX/VAT Reg. No.	
Purchase Order No.	C2EA/INE

Subject collections for period from xx/xx/2023 to 30/06/2025	USD	46,288.00
Agricultural and Biological Sciences		
Chemical Engineering		
Computer Science		
Earth and Planetary Sciences		
Engineering		
Environmental Science		

Ship To	Université d'Abomey-Calavi	Total	USD	46,288.00
	Daouda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et	Tax	USD	0.00
	Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P.O. Box 526 Cotonou Benin	Amount Due	USD	46,288.00

SIS ID	ECR-247419	Account Number	ECR-247419
---------------	------------	-----------------------	------------

Elsevier B.V., Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam, The Netherlands. BR Amsterdam 33198902

PAYMENT OPTIONS

Important Please make sure that you reference invoice number P27600 on your payment option to ensure timely payment.

1. Wire Transfers To ING Bank N.V., Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands. Swift-Address (BIC): INGBNL2A, IBAN: NL48INGB0020158181

2. Credit Card Make a secure credit card payment here <https://invoice-pay.elsevier.com/> using customer (SIS ID) number and invoice number, or contact customer support

Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands

***This is not a Tax Invoice**
Part of RELX

Regional Account Support Department
P.O. Box 211
1000 AE, Amsterdam
The Netherlands
Telephone: +31-20-485-3767
E-mail: invoicing_EMEA@elsevier.com



Proforma Invoice

Bill To	Université d'Abomey-Calavi Joel Tossa Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526 Cotonou Benin	Invoice No	P27599
		Invoice Date	01-Jan-24
		Due Date	31-Dec-24
		Terms	per the contract

TAX/VAT Reg. No	
Purchase Order No	C2EA/INE

Subject collections for period from 01/01/2023 to 30/06/2025	USD	48,603.00
Agricultural and Biological Sciences		
Chemical Engineering		
Computer Science		
Earth and Planetary Sciences		
Engineering		
Environmental Science		

Ship To	Université d'Abomey-Calavi Dapouda MAMA, Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pour Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) P O Box 526, Cotonou Benin	Total	USD	48,603.00
		Tax	USD	0.00
		Amount Due	USD	48,603.00

SIS ID	ECR-247419	Account Number	
---------------	------------	-----------------------	--

Elsevier B.V., Radarweg 29, 1043 NX Amsterdam, The Netherlands, KVK: 33158993

PAYMENT OPTIONS

Important Please make sure that you reference invoice number P27599 on your payment option to ensure timely turnaround.

1. Wire Transfers To ING Bank N.V., Bijlmerplein 888, 1102 MG Amsterdam, The Netherlands. Swift-Address (BIC): INGBNL2A, IBAN: NL48INGB0020158181

2. Credit Card Make a secure credit card payment here <https://invoice-pay.elsevier.com/> using customer (SIS ID) number and invoice number, or contact customer support

~~Elsevier B.V.
Radarweg 29
1043 NX Amsterdam
The Netherlands~~ **This is not a Tax Invoice**
Part of **RELX**





MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Certifié ISO 9001 : 2015

Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
01 BP ; 302 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT
www.finances.bj

Cotonou, le 26/12/2022

DIRECTION NATIONALE DE CONTRÔLE
DES MARCHÉS PUBLICS

**BORDEREAU DES PIÈCES
ADRESSÉES**

N° 3336/MEF/DNCMP/SP

A

Monsieur le Coordonnateur du Centre
d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et
l'Assainissement (C2EA)

CONFIDENTIEL

COTONOU

N° D'ORDRE	NOMBRE DE PIÈCES	ANALYSE	OBSERVATIONS
01	01	<p>Procès-verbal n°44-28/DNCMP/DSIAS/SCPo/2022 de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics en date du 23 décembre 2022, relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC, pour le compte de l'année 2022.</p> <p>Le Directeur National de Contrôle des Marchés Publics,</p> <p> J. Eric Georges YETONGNON</p>	POUR ATTRIBUTION

+



RÉEXAMEN D'AUTORISATION DE GRÉ À GRÉ

OBJET: Abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC, pour le compte de l'année 2022.

RÉFÉRENCE: Lettre n°105-2022/UAC/C2EA/SPM du 14 novembre 2022.

AUTORITÉ CONTRACTANTE: Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA).

DATE DE PUBLICATION DU PPMP 2022 VERSION 1: 06 avril 2022.

JUSTIFICATION DU GRÉ É GRÉ: Article 34, 1^{er} et 2^{ème} tirets de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin.

FINANCEMENT: Agence Française de Développement.

DATE DE LA 1^{ÈRE} ÉTUDE DU DOSSIER PAR LA DNCMP: 02 novembre 2022

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER PAR LA DNCMP: 14 décembre 2022

DATE D'ÉTUDE DU DOSSIER PAR LA DNCMP: 23 décembre 2022.

OBSERVATIONS: Néant.

AVIS DE LA DNCMP: Favorable.

RÉFÉRENCE DU PV : N° 44-28/DNCMP/DSIAS/SCP0/2022

RÉFÉRENCE PV: N° 44-28/DNCMP/DSIAS/SCP0/2022

ÉTUDE DE DOSSIER

I-SYNTHÈSE DU DOSSIER

Par la lettre n°105-2022/UAC/C2EA/SPM du 14 novembre 2022, le Coordonnateur du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) a sollicité à nouveau de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics une autorisation en vue de conclure, par procédure de gré à gré avec le prestataire « **ELSEVIER** », le marché relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC pour le compte des années 2023, 2024 et 2025 (12 mois d'abonnement), pour un montant hors taxes respectivement de quarante-six mille deux cent quatre-vingt-huit (46 288) dollars US, quarante-huit mille six cent trois (48 603) dollars US et cinquante et un mille trente-trois (51 033) dollars US, soit un montant total hors taxes triennal de cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145 924) dollars US, ce qui équivaut donc, à **quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois (89 986 953) Francs CFA.**

En effet, par le procès-verbal n°36-47/DNCMP/DSIAS-G1/2022 du 02 novembre 2022, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics avait réservé son avis, aux motifs suivants :

- l'autorité contractante a sollicité une autorisation de gré à gré en vue de conclure un contrat pour le compte de l'année 2022 (une durée d'abonnement de 12 mois) alors que la requête a été introduite en octobre 2022



- une reconduction du contrat d'abonnement issue de la demande d'autorisation de gré à gré, alors que les dispositions de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin ne prévoient plus les cas de renouvellement de contrats, mais plutôt la possibilité de recourir à la technique de l'accord-cadre, lorsque l'objet du marché s'y prête ;
- le montant inscrit dans le plan de passation des marchés publics est 25 423 729 francs CFA hors taxes, alors que le montant de la requête au titre de la première année est d'environ 31 128 680 francs CFA, sans que l'autorité contractante n'ait justifié de la disponibilité de ressources pour financer le gap ;
- l'autorité contractante n'a pas fourni la preuve de l'autorisation du gré à gré par la Banque Mondiale ;
- l'autorité contractante n'a pas fourni les éléments devant permettre à l'organe de contrôle de s'assurer que le prestataire ELSEVIER est le seul, commercialisant les ouvrages de recherche en vue d'assurer une formation de qualité aux étudiants et de faciliter les recherches aux enseignants dans le domaine de l'eau.

En réponse, l'autorité contractante a apporté les éclaircissements ci-après :

Observations	Éléments de réponse
L'autorité contractante a sollicité une autorisation de gré à gré en vue de conclure un contrat pour le compte de l'année 2022 (une durée d'abonnement de 12 mois), alors que la requête a été introduite en octobre 2022.	L'autorisation de gré à gré est valable pour le compte de l'année 2023. Néanmoins, l'autorité contractante vise à boucler la procédure de passation avant la fin de cette année 2022.

l'autorité contractante n'a pas fourni les éléments devant permettre à l'organe de contrôle de s'assurer que le prestataire ELSEVIER est le seul commercialisant les ouvrages de recherche en vue d'assurer une formation de qualité aux étudiants et de faciliter les recherches aux enseignants dans le domaine de l'eau.

C'est l'Association des Universités Africaines (AUA) qui a recommandé le site ELSEVIER au Pays-Bas aux Centres d'Excellence d'Afrique, pour l'abonnement en ligne des ouvrages de recherche dans le domaine de l'eau, au regard de la qualité de sa prestation. Par conséquent, nous sommes dans le domaine scientifique et le choix d'ELSEVIER ne provient pas du projet C2EA, mais plutôt d'une instance universitaire supérieure. L'objectif visé est donc d'assurer une formation de qualité aux étudiants et de faciliter la recherche aux enseignants dans les domaines précités, en lien avec les objectifs du projet.

Pour rappel, en se référant aux dispositions de l'article 34, 1^{er} et 2^{ème} tirets de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en République du Bénin, de l'autorité contractante justifie sa requête par le fait qu'en raison de ses spécificités, les prestations devant faire l'objet dudit marché ne peuvent être fournies que par une structure habilitée qui a été identifiée au Pays-Bas.

II- OBSERVATIONS

Néant.

III - AVIS DE LA DNCMP

Sur la base des informations complémentaires transmises et conformément aux dispositions de l'article 34, 1^{er} et 2^{ème} tirets de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020, portant code des marchés publics en

République du Bénin, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics accède à la requête de la Personne Responsable des Marchés Publics du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement et l'autorise à conclure, par procédure de gré à gré avec le prestataire « **ELSEVIER** », le marché relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC pour le compte des années 2023, 2024 et 2025, pour un montant hors taxes respectivement de **quarante-six mille deux cent quatre-vingt-huit (46 288) dollars US**, **quarante-huit mille six cent trois (48 603) dollars US** et **cinquante-et-un mille trente-trois (51 033) dollars US**, soit un montant total hors taxes triennal de **cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-quatre (145 924) dollars US**, ce qui équivaut donc à **quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-trois (89 986 953) Francs CFA Hors Taxes**.

Par ailleurs, elle recommande à l'autorité contractante de lui soumettre le projet de contrat pour examen juridique, avant la signature du marché et de soumettre à un contrôle des prix spécifiques durant l'exécution des prestations, ledit marché, en application des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics en vigueur en République du Bénin.

Cotonou, le 23 décembre 2022

Le Directeur National de Contrôle
des Marchés Publics,

J. Eric Georges YETONGNON



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU



CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Abomey-Calavi, le 08/12/2023

BORDEREAU
DES PIECES ADRESSEES

A

Monsieur le Chef Service de la Caisse
Autonome de la Gestion de la Dette (CAGD)

ABOMEY-CALAVI

N° 250-2023/UAC/INIE/C2EA/SPM

N° d'ordre	Nombre de pièces	Désignation	Observations
01	05	Contrat relatif à l'abonnement sur le site ELSEVIER pour l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC au profit du Centre d'Excellence pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA)	Pour visa

Le Coordonnateur,



Professeur
Professeur Daouda MAMA

Coordonnateur



CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS

RÉEXAMEN JURIDIQUE DE CONTRAT

OBJET : Recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSIVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023, 2024 et 2025 par Accord-cadre à bons de commande. (Poursuite).

REFERENCE: BE n° 237-2023/UAC/C2EA/SPM du 28 novembre 2023.

DATE DE PUBLICATION DU PPMP : 31 mars 2023 (S_C2EA_71319).

MODE DE PASSATION : Gré à gré.

AUTORITE CONTRACTANTE: Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement.

FINANCEMENT : Financement Extérieur.

REFERENCE DU PV D'ETUDE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE GRE A GRE PAR LA DNCMP : PV n° 44-28/DNCMP/DSLAS/SCPo/2022 du 23 décembre 2022.

CANAL DE PUBLICATION DU PV D'ATTRIBUTION PROVISOIRE : Affichage à la Représentation de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin d'Abomey-Calavi, le 22 novembre 2023 et à la Mairie d'Abomey-Calavi, le 23 novembre 2023.

ATTRIBUTAIRE : ELSIVIER.

MONTANT D'ATTRIBUTION : 89 986 953 F CFA HT pour les trois (03) ans 2023, 2024 et 2025.

DATE DE LA 2^{ème} ÉTUDE DU DOSSIER PAR LA CCMP : 21 novembre 2023.

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER PAR LA CCMP : 28 novembre 2023.

DATE D'ETUDE DU DOSSIER PAR LA CCMP : 29 novembre 2023.

OBSERVATIONS : Néant.

AVIS DE LA CCMP : Favorable.

REFERENCE DU PV : N° 032-06/UAC/CCMP/CEA-IMPACT/2023. ↴

ETUDE DE DOSSIER

I- SYNTHÈSE DU DOSSIER

Par le bordereau d'envoi n° 237-2023/UAC/C2EA/SPM du 28 novembre 2023, le Coordonnateur du projet Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement a transmis à la Cellule de Contrôle des Marchés Publics pour réexamen, le projet de contrat relatif au recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSIVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023, 2024 et 2025 par Accord-cadre à bons de commande. (Poursuite).

En effet, par le procès-verbal n° 031-06/UAC/CCMP/CEA-IMPACT/2023 du 21 novembre 2023, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics avait réservé son avis à la requête du Coordonnateur du C2EA au motif ci-après :

- Il s'agit de la preuve de publication du PV d'attribution provisoire qui n'a pas été annexée au dossier.

En réponse, le Coordonnateur du C2EA a transmis la pièce ci-après :

- la copie des preuves de publication d'attribution provisoire (CCIB et Mairie d'Abomey-Calavi).

II- OBSERVATIONS

Néant.

III - AVIS DE LA CCMP

La Cellule de Contrôle des Marchés Publics accède à la requête du Coordonnateur du C2EA et l'autorise à faire signer, après avoir observé le délai d'attente de cinq (5) jours à compter de la date de notification d'attribution provisoire, le contrat relatif au recrutement de prestataire pour l'abonnement sur le site ELSIVIER relatif à l'accès en ligne des revues et articles par tous les enseignants de l'UAC sur trois ans 2023, 2024 et 2025 par Accord-cadre à bons de commande. (Poursuite).

Par ailleurs, elle recommande à l'autorité contractante de faire publier l'avis d'attribution définitive, dans les dix (10) jours après notification de contrat approuvé.

sur le portail web des marchés publics et par affichage dans ses locaux, à la Mairie et à la CCIB.

Abomey-Calavi, le 29 novembre 2023.



